

# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle



1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 16 au 22 septembre 2011 - N° 6379 - 60<sup>ème</sup> année



**CERVIONI**

**Temps fort  
en la cathédrale  
St Erasme**

# Ghjiseppu Turchini, disciple de Grossu Minutu !

*C'est, comme de coutume, en l'église Saint Sylvestre de Perelli d'Alisgiani, que l'association Grossu Minutu a donné son assemblée générale, prétexte à la remise du prix de l'humour. Après Petru Mari, consacré l'an dernier, c'est le professeur de langue et culture corse, et écrivain, Ghjiseppu Turchini, qui a reçu les éloges des membres de l'association, en entrant dans le cercle ultra choisi des lauréats du prix Grossu Minutu.*

**A**vec deux ouvrages parus aux éditions Albiana, *«Ci hè da ride»* (dont la sortie a été couronnée du prix du livre corse en 2007), et *«Rise è tambate»*, il n'y avait plus de doute quant à l'esprit *«minutincu»* du lauréat, parfait disciple du célèbre personnage, natif de Perelli d'Alisgiani.

Le prix de l'humour Grossu Minutu répond en effet à un cahier des charges respectueux d'une certaine philosophie de vie. C'est dire si chacun des *«primés»* peut légitimement s'enorgueillir de cette qualité d'esprit, aussi rare que subtile, qui consiste à faire rire!

Ghjicumu Fusina, membre éminent de l'associu, s'est même accordé une parenthèse pour faire part à l'assemblée de la grande estime de l'association pour son lauréat 2011, digne de rejoindre le cercle des initiés, à la philosophie moqueuse et à l'art de la réplique *«in lingua nustrale»* : *«Notre lauréat, par ailleurs musicologue violoneux, parle corse comme il respire, et porte haut le flambeau de la culture corse. Notre fierté est grande de le compter parmi nos champions du rire et de la dérision»*.

Le programme de la journée permis à d'autres adeptes de l'humour, dont Dumenicu Grobner, passionné parmi les passionnés, et le professeur Ange Antonetti, qui a remplacé au pied levé et du haut de la chair, Marie-Jean Vinciguerra, absent à regret de ce rassemblement annuel, de s'exprimer.

Le lauréat quant à lui, a gratifié l'assistance d'une intervention *«in lingua corsa»*, dévoilant ses origines *«perellaccie»* et son instinct *«nustrale è popolare»* qui l'a tout naturellement conduit à la tribune



*Ghjiseppu Turchini, paré des prix de Grossu Minutu*

*«minutincu»*. Comme le veut la tradition, c'est Pantaléon Alessandri qui a eu la charge de remettre au lauréat le *«pulendaghju»*, le *«scacciolu»*, ainsi qu'une figurine de Grossu Minutu, innovation de l'Atelier du Clou de Stéphane Ventura, à Proprianu, et qui était la grande nouveauté de cette édition 2011. Petru Mari, Fratucciu Ulivu, à Batti, assistaient avec joie à l'événement pour avoir été, eux aussi, des lauréats comblés par cette haute distinction.

Pour Simon-Jean Raffali et Marc Riolacci, leaders de l'associu, la satisfaction était de mise en cette journée dédiée à Grossu Minutu et à la bonne humeur. Voilà plus de dix ans que cette association mène son combat de réhabilitation du personnage et de divulgation de son esprit rieur, avec le soutien du maire de Perelli, Nanou Vinciguerra, qui ne cache pas sa fierté d'accueillir chaque année les condisciples de son plus célèbre *«paisanu»*, l'éternel Minutu Grossu !



*L'heure de la remise officielle, sous le regard des anciens lauréats*



*Le lauréat a gratifié le public d'une intervention en langue corse*

# Entre nous

Par Pierre Bartoli

## L'ASSOCIATION MAFIA

(MOUVEMENT ARTISTIQUE FESTIF ET INTER ACTIF)

ORGANISE UNE

### «SOIREE CHANTIER»

LE SAMEDI 17 SEPTEMBRE À PARTIR DE 21H00



Le public est invité à amener son pique-nique pour un grand repas dès 19h00, sous le chapiteau de Cirkul' Aria, lieu-dit Figajola, 20250 Santa Lucia di Mercurio. Temps de rencontres, d'innovation et de partage, cette soirée se veut le rendez-vous de toutes les formes de création, du théâtre à la musique, du texte chanté, lu, récité à la vidéo... Une démarche artistique ouverte à tous pour une soirée autour des «Mots» (thématique plus ou moins imposée, et plus ou moins respectée selon les envies et humeurs de chacun ...) qui verra défiler des artistes venus des 4 coins de l'île. Leur temps d'intervention sera d'environ 10 minutes chacun, pour un spectacle de près de 2 heures Et pour se remettre de leurs émotions, public et artistes se retrouveront pour un verre de l'amitié qui, selon la légende, ne devrait pas se vider avant l'aube ...

Renseignements: asso.mafia@gmail.com 06 09 22 61 11 ou 06 62 50 62 77

**Informateur • CORSE NOUVELLE**

**DIRECTION - ADMINISTRATION**  
Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

**DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI**  
Téléphone : 04 95 32 89 98

**RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90**  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

**ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92**  
E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,85 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

**COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40**

**REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47**  
E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**PRESSE EN LIGNE : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)**  
E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**C.P.P.A.P. : 0314 1 88773**  
**ISSN : 2114-009**  
**IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA**

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

**A** lors que l'été semble reverdir à quelques encâblures d'un automne qui s'annonce indien, les diverses rentrées se sont effectuées dans un certain calme. Et l'agitation politique n'atteint pas les débordements annoncés. Certainement, le feu couve sous la braise estivale qui se prolonge...

Les primaires au PS alimentent un débat se focalisant sur les personnalités en présence que l'anti-sarkozysme cimente et dont les prétentions tentent de masquer l'absence de projet d'alternance crédible. Une alternance que ne peuvent non plus incarner les centres aussi divisés qu'épars et qui se nourrissent de frustrations d'un pouvoir qui se refuse à leur donner consistance. Quant à la majorité présidentielle, elle aurait besoin de cohérence dans ses déclarations, d'un débat réel avant déclaration et d'un travail en profondeur pour que l'unité affichée prenne corps et soulève l'adhésion populaire. Avec une dose de courage vrai pour donner du souffle à une France qui réclame la pédagogie adaptée à la compréhension de réformes indispensables.

On ne résoud rien avec la politique du trompe-l'oeil et du fauxsemblant. Les effets d'annonce ne trompent plus personne. Seule la vérité authentique sur l'état du pays et l'établissement d'un diagnostic sans concessions doivent permettre un large débat pour choisir la thérapie à appliquer.

La justice et l'économie doivent se repenser avec l'Homme au centre de leurs préoccupations. Plus que jamais, la Participation constitue le fondement d'une société nouvelle où le terme «Partage» devra s'imposer. A moins de continuer à vivre de rafistolages, de statuts et de protection sociale obérant aujourd'hui souvent l'emploi et le pouvoir d'achat, accusant la fracture entre les hauts revenus, les moyens et les faibles, creusant à chaque instant la voie des inégalités et des disparités sociales, confortant la précarité, la société de l'an 2000 sera celle de l'avènement de la Participation. Sinon elle sera la société de l'égoïsme et du chacun pour soi.

Le débat présidentiel, pour intéresser l'ensemble des citoyens, a pour impérieuse nécessité de placer la Participation au coeur du débat !

**Un nouvel évêque pour l'Eglise de Corse ?** Qui succèdera à Monseigneur Jean-Luc Brunin ? Cette interrogation alimente les discussions des Chrétiens qui souhaitent un pasteur sachant pratiquer la fermeté dans un gant de velours pour une proximité revigoratrice d'un tissu religieux qui veut déployer son rayonnement dans une société insulaire en demande. Le renouveau des confréries, la participation des laïcs à l'action quotidienne dans les services de l'église, sont autant de signes annonciateurs d'une réelle volonté de renouveau. Le choix du prochain évêque sera déterminant pour que se concrétisent ces lueurs d'espérance.

# Borgo trace sa route à

*10 000 véhicules pourraient l'emprunter au quotidien, allégeant un trafic aux abords de la commune estimé à 50 000 véhicules par jour. La nouvelle traverse de Borgo voit son tracé sur le point d'être concrétisé, son projet d'aménagement, pensé pour séparer l'important flux de transit du flux proprement urbain, ayant enfin été repris en main.*

**L**e désengorgement de Bastia, tout comme celui d'Ajaccio est une des priorités dont le Président de l'Exécutif, Paul Giacobbi, assurait, il y a déjà quelques mois, qu'elles devraient être fixées dans le cadre d'une révision du schéma directeur des routes nationales, révision qui devait d'autant plus assumer ses choix que le temps des grands investissements routiers s'achevait. Depuis le 27 mai dernier, ledit document, adopté par l'Assemblée de Corse le 22 décembre 1995 avant d'être actualisé le 19 décembre 2003, et qui fixe, en termes de fluidité et de sécurité, les orientations d'aménagement à long terme du réseau routier national (dit aussi « territorial », selon le vœu de Paul Giacobbi) de la Corse, a donc été revu. C'est dans ce cadre que le projet d'aménagement de la traverse de Borgo a, à la grande satisfaction d'Anne-Marie Natali, été relancé. Un projet deux-en-un qui, sur 1,6 kilomètres, prévoit l'aménagement de l'entrée nord, où sera créé un nouveau rond-point, et l'aménagement de l'entrée sud, où sera créée une voie centrale de « tourne à gauche » capable d'accueillir les échanges locaux, le carrefour giratoire (vers la mairie de Borgo), avec les RD 7 et 207 qui desservent le village, faisant la césure entre les deux. « Au Nord, les travaux devraient débuter sous peu (mi-septembre) et s'achever en juin 2012 », ont annoncé de concert le Président de l'Exécutif et la Mairesse de Borgo. Pour le Sud le planning de réalisation fixe le début du chantier à septembre 2013 et, quoi qu'il en soit, celui-ci ne s'ouvrira qu'une fois la 2X2 voies Borgo-Vescovato mise en service. Une double nécessité, comme se plaît à le rappeler Paul Giacobbi, chiffres d'une étude de comptage du trafic à l'appui, puisque c'est à peu près la moitié des résidents corses qui emprunterait chaque jour les entrées et sorties des agglomérations bastiaise et ajaccienne. Et d'ajouter : « Aux vues de l'urbanisation croissante alentour, dans une zone où le développement du secteur économique et du logement explose, les travaux de la section Nord de la traverse de Borgo ne pouvaient, quant à eux, pour des raisons de sécurité, attendre la mise en service de la nouvelle voie Borgo/ Vescovato, laquelle, il faut le noter, est néanmoins en avance sur le calendrier et devrait être ouverte à la circulation en novembre 2012, voire avant, d'abord sur un tronçon de 6km entre la station Marcelli et l'échangeur à hauteur du restaurant chez Walter (RD 107), et avant l'été 2013 entre l'échangeur de Lucciana (RD 107) et Vescovato. »



La future traverse qui désengorgera les abords de la commune

## A savoir

**5 tunnels : c'est ce qu'a annoncé Paul Giacobbi pour les cinq grands carrefours qui ponctuent la route menant de Bastia-Montesoro à Biguglia-Casatorra.**

## Des travaux gênants ?

En attendant, aux abords de Borgo, le parti d'aménagement de la traverse entend inciter les véhicules à ralentir et favoriser au maximum, via trottoirs et piste cyclable, la circulation à pied et en vélo. Un chantier qui devrait suivre son cours sans trop poser problème.

« La première phase des travaux consistera ainsi à monter un remblai côté mer occasionnant peu de gêne à la circulation, les engins de chantier évoluant hors chaussée, explique M. Argivier, Directeur Général Adjoint aux infrastructures routes et

## 2X2 voies Borgo/Vescovato : où en est-on ?

« Les terrassements sont pratiquement terminés : ceux au nord du pont du Golo sont achevés tandis que les terrassements en rive sud du Golo se termineront en mars 2012. Nous engagerons ce mois-ci les travaux consacrés aux dispositifs de retenue, cunettes et fossés béton pour recueillir les eaux des plateformes et les diriger vers les bassins d'orage, les conduites d'assainissement pluvial ainsi que les écrans de protection acoustique. Ces travaux anticipés précéderont la mise en place des enrobés. »

# UX côtés de la Région



*Conférence de presse le 9 septembre à la mairie de Borgo pour présenter le projet*

transports, à la CTC. Une chaussée provisoire sera alors créée sur ce remblai afin de pouvoir basculer la circulation dans le but de maintenir la circulation à 2x1 voie tout le long du chantier. Les bordures et trottoirs seront ensuite réalisés toujours côté montagne. La circulation sera basculée sur les voies définitives afin de réaliser les réseaux et les trottoirs côté mer. Enfin, les travaux d'enrobé se réaliseront de nuit. Il s'agit de la seule phase où le trafic routier pourrait se faire sur une seule voie avec la mise en place d'un alternat. Une possibilité de voie d'échappement pourrait être envisagée côté mer sur le réseau départemental et communal. Cette voie est déjà utilisée en tant que telle par les usagers.»

Avec un plan de financement qui fait intervenir la Région à hauteur de 3 841 324,03 euros TTC, le Conseil Général de Haute-Corse à hauteur de 61 333,33 euros TTC, Borgo, s'offre, pour 1 561 247,94 euros TTC d'investissement, un bon bol d'oxygène. Enfin, échappements hormis...

## Les intervenants

Lot «Génie Civil» attribué à la SARL VIA CORSA pour un montant de 1 271 679,91 € TTC, dont la partie relative aux travaux d'assainissement et murs a été sous-traitée à la SARL SOCOTRA BTP pour un montant de 458 683,24 € TTC.

Lot enrobé attribué à la SAS «La Routière» pour un montant de 450 238,50 € TTC.

Les autres lots (Eclairage public, Aménagements paysagers et Signalisation) sont en cours de consultation des entreprises.

À NOTER

## POUR LES ROUTES DE CORSE DU SUD

La CTC n'oublie pas la Corse du Sud qui, pour son réseau routier de 2000 km réparti sur 193 itinéraires a investi en 2010 30 millions d'euros. Aux côtés du Département, la Région s'est engagée via un protocole d'accord signé le 13 septembre à l'Hôtel de Région, entre Paul Giacobbi, Président de l'Exécutif de Corse, et Jean-Jacques Panunzi, Président du Département 2A, pour l'aménagement et la modernisation du réseau routier départemental, ceci pour la période 2011-2016. Ainsi la Collectivité Territoriale a-t-elle décidé d'accompagner l'effort de l'Etat en aidant le Conseil Général à financer un programme relatif à d'autres itinéraires : programme cantonal, ouvrages d'art, opérations lourdes d'aménagement, élargissement de chaussées, aménagement de carrefour et de sécurité... Sur la période 2011-2016, 60 millions d'euros seront donc consacrés aux routes de Corse du Sud non prises en compte par le PEI. 715km répartis sur 36 itinéraires sont concernés. Une aide qui s'articulera autour de 4 thèmes : réseau littoral, accès aux villages de l'intérieur, liaison mer-montagne, accès aux ports et aéroports. A suivre...

# L'édition 2011 de

C'est le rendez-vous cinématographique qui annonce l'arrivée de l'automne : la nouvelle édition des «j-Journées Montagnes» et du «festival Ciné passion» va se tenir du 3 au 8 octobre prochains à Ajaccio (Espace Diamant et palais des congrès). Les films programmés offrent, cette année encore, une large palette de ce que peut être la comédie humaine contemporaine. De la Turquie à Paris en passant par les plus hauts sommets, l'association Ciné 2000 va nous faire faire, une nouvelle fois, le tour du monde...

**26** films dont 6 avant-premières nationales, 1 soirée montagne avec 1 court métrage, 1 concert de musique, une soirée avec **Edurne Pasaban**, 1 après-midi consacré aux enfants (Ciné-gouter)... En cette rentrée, l'association **Ciné 2000** varie les plaisirs et propose, comme toujours, une sélection de choix pour réussir à combler un public toujours plus nombreux.



► Entretien avec **Jeanne-Paule de Rocca Serra**, Présidente de l'association **Ciné 2000**

► **Du génie de Woody Allen («Midnight in Paris») au parcours de l'avocat ajaccien de Moro Giafferri en passant par un film**

**sur l'histoire vraie d'un couple confronté à la maladie de son enfant («La guerre est déclarée»), l'édition 2011 se distingue, cette année encore, par des films très forts. Comment avez-vous effectué cette sélection 2011 ?**

Le Festival de Cannes est une de nos références et la sélection 2011 a été très excitante. Cannes est un lieu où l'exigence est absolue. Notre sélection doit attiser la curiosité, par le choix de cinéastes connus, moins connus et de ceux dont personne n'a entendu parler, mais elle doit être aussi celle d'un cinéma vivant. C'est pour cela que le public découvrira du documentaire, de l'animation et du cinéma de genre. Notre association essaie de surprendre grâce à une sélection audacieuse pour un public très large. Si notre public est heureux, nous le sommes aussi !

► **Comment parvenez-vous à obtenir tous les ans des avant-premières nationales (6 pour l'édition 2011) ?**

C'est un combat que je mène auprès des distributeurs et des producteurs de films depuis des années; l'accueil est favorable. Il me faut valoriser l'aspect commercial et convaincre l'interlocuteur. Depuis quatre ans, nous invitons ces personnalités du monde du cinéma, ce qui permet de communiquer, de mieux nous connaître, de partager notre travail et d'établir un rapport de confiance. Envisager une sélection d'avant-premières, c'est aussi permettre au public

de découvrir avant tout le monde les grands films d'ici ou d'ailleurs, les futurs succès des mois à venir (Il était une fois en Anatolie de Nuri Bilge Ceylan ; Footnote de Joseph Cedar ; La source des femmes de Radu Mihaileanu ; le Gruffalo de Jakob Schuh et de Max Lang...) ou redécouvrir des classiques du cinéma en copie restaurée comme «Le grand amour de Pierre Etaix» programmé en Mars 2011.

► **Cette année, vous faites un focus sur le cinéma turc. Pourquoi ce choix ?**

Cette année à Cannes le film «*Une fois en Anatolie*» du réalisateur Nuri Bilge Ceylan a reçu le Grand Prix. C'est un cinéaste qui nous a fortement sensibilisés et dont nous suivons le parcours depuis 2001. Un cinéaste que nous rêvons d'inviter à Ajaccio mais qui n'est pas disponible pour cette année... Cependant, nous voulions valoriser le cinéma turc. J'ai rencontré Monsieur Hasan Yavuz, Conseiller Culturel et d'Information à l'Ambassade de Turquie en France et nous nous sommes associés sur ce projet. Ce rendez-vous à Ajaccio, c'est avant tout mettre en lumière des personnalités du cinéma turc très souvent présentes dans de grands Festivals Internationaux (Berlin...) et n'ayant pas l'occasion d'être diffusées en salle obscure. Notre objectif est de favoriser les projections de ce cinéma souvent exigeant, engagé et ouvert sur le monde, sur les autres. Pour cela, l'événement propose une programmation riche en temps forts. Cette année, nous avons choisi de leur rendre hommage et nous continuerons à promouvoir le cinéma turc à la hauteur de sa valeur et de ses ambitions. De belles rencontres !

# Passion Cinéma



► **J'imagine que vous êtes très fière d'accueillir Eurne Pasaban lors de la «Journée Montagnes», cette année ? Comment l'avez-vous convaincue de venir à Ajaccio ?** Ce nom ne vous dit certainement rien ou bien pas grand chose et pourtant à même pas 40 ans, cette alpiniste espagnole devient officiellement la première femme à avoir gravi les 14 plus hauts sommets de la planète. Eurne Pasaban est attendue à Ajaccio depuis 2004. Cette année-là, elle réussit le K2 (8611 m), son 7<sup>ème</sup> sommet, le plus mythique à mes yeux et réputé pour être le plus rude au monde. Il nous fallait patienter et attendre qu'elle termine son objectif : atteindre les 7 autres sommets qu'elle terminera en 2010 avec l'ascension du Shishapangma (8013 m). Je suis très heureuse de l'accueillir à Ajaccio et j'espère que les montagnards viendront nombreux l'écouter et la découvrir au Palais des Congrès, le mercredi 5 octobre.

► **Séances dédiées aux scolaires, ciné-goûter pour les plus jeunes... Vous avez à cœur d'apprendre aux plus jeunes à décrypter l'image. Un travail de longue haleine ?** C'est vrai, c'est un travail de longue haleine, mais nous ne remercierons jamais assez les

enseignants et les parents qui nous encouragent dans notre démarche. Chacun, et à tout âge, y trouvera son compte et son plaisir. Montrer les histoires, les personnages, les décors, les costumes, les animaux, la musique, le bruitage, c'est déjà une approche pour l'enfant à la créativité esthétique des différents réalisateurs que nous proposons. Très souvent, nous retrouvons dans ces films les valeurs, l'humanité, la fraternité, le rêve, l'humour, le partage, la diversité. Il y a aussi la morale, la victoire du bien sur le mal, le triomphe de l'amitié. Et toujours la poésie... D'ailleurs, il ne faut pas hésiter à télécharger les dossiers pédagogiques sur notre site internet. Grâce à cet outil, l'enfant, accompagné de son enseignant ou de ses parents, arrivera à décrypter l'image pour mieux comprendre le regard du réalisateur.

► **L'an dernier, vous évoquiez l'idée de mettre en place «une fête avec tous les partenaires de la montagne et de la mer, lancer Mare e Monti in Aiacciu!». Ce projet est-il toujours d'actualité ?**

Le projet est toujours d'actualité...

► **Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour l'organisation de votre manifestation ?**

L'écoute envers les acteurs culturels n'est pas toujours perçue comme nous le souhaiterions. Nous devons nous motiver pour continuer à défendre l'obtention d'une subvention ou une location de salle... C'est difficile parfois de se faire entendre et c'est bien dommage que la relation ne soit pas plus constructive dans l'intérêt de tous. Mais, depuis toutes ces années, le public nous soutient et les rencontres influent sur le cours de ma vie. J'ai des convictions. Pour terminer, je citerai cette phrase de Paul Valéry : «L'idée du passé ne prend un sens et ne constitue une valeur que pour l'homme qui se trouve en soi-même une passion de l'avenir». Je m'y réfère très souvent et c'est dans cette phrase que je puise ma force d'action et de réalisation pour continuer à partager tous ces moments forts. Au passage, je tiens à remercier la Collectivité Territoriale de Corse qui est notre principal financeur, les sponsors et les Médias.



## Exposition « Puntu di vista »

Au cœur du centre ancien

Les œuvres présentées lors de l'exposition « *Puntu di vista* » sont des productions des élèves de CM2 de l'école bilingue René Subissi. De 2009 à 2011, dans le cadre d'un Atelier de pratique artistique, la classe de **Françoise Bourgeois** a bénéficié de l'intervention de la plasticienne **Claudia Battesti**.

À son contact les élèves ont découvert la démarche d'une artiste d'aujourd'hui, et ils se sont emparés de ses techniques.

Durant ces deux années scolaires, les élèves ont vécu une expérience artistique qui a suscité de leur part un désir de création, mais qui leur a également permis de découvrir le patrimoine de leur ville.

Ainsi, les élèves des **Quartiers Sud**, grâce à des « *sorties-ateliers* », ont été sensibilisés à la richesse patrimoniale du **Centre Ancien**.

Ils ont réalisé des croquis et des esquisses sur site, en prenant le parti de voir la ville depuis les hauteurs de la **Citadelle**.

Ces travaux préparatoires ont donné lieu, de retour en classe, à des réalisations collectives et individuelles associant le dessin, le collage et la peinture, et mettant l'accent sur les notions plastiques d'espace et de rythme.

Au final, une belle exposition est née. Celle-ci est à découvrir à la **Maison du Centre Ancien** depuis le 13 septembre et ce, jusqu'au 14 octobre 2011.

Renseignements : **Maison du Centre Ancien - Cours Favale, Bastia - Tél. : 04.95.58.89.39.**



## Théâtre de Furiani, le 24 septembre I Messageri en concert

Après la sortie de son nouvel opus au mois de juin, le groupe **I Messageri** a démarré une série de concerts aux quatre coins de l'île. Le prochain rendez-vous est programmé sur la scène du **théâtre de Furiani**, le samedi 24 septembre 2011, à partir de 21h30. L'occasion pour le public de découvrir ou retrouver ces artistes talentueux en « *live* », avec leurs dernières compositions publiées dans l'album « *Pè fà la campà* ». Composé de 14 titres fidèles à l'empreinte du groupe, ce disque est la concrétisation de plusieurs années de travail. Il dévoile, d'une part, la maturité musicale acquise par **Fabrice** et **Jean-Michel Andreani**, et d'autre part, un beau partage artistique. En effet, on note une collaboration renouvelée avec le jeune auteur **Marc Ventura** pour la plupart des titres, mais également la participation de **Jean-Laurent Filippi** et **Henri Olmeta**. La prestation de musiciens, tels que **Jean-Marie Giannelli**, est éloquente. « *Pè fà la campà* » flirte une nouvelle fois avec la world music, un savant mélange de musique traditionnelle et moderne avec l'utilisation d'instruments à cordes, de percussions,

de cetera, tout cela pour un résultat surprenant, purement acoustique. Il ne restait plus qu'à vous le faire partager. Ne manquez donc pas **I Messageri** en concert le samedi 24 septembre au **théâtre de Furiani** à 21h30. Le 8 octobre à **Marignane (théâtre Molière)**, le 14 octobre à **Ajaccio (espace Diamant)**, le 3 décembre à **Carnoux (Salle Artéa)**...

[www.i-messageri.com](http://www.i-messageri.com)

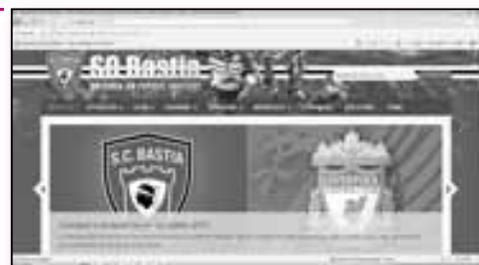
## Liverpool à Armand Cesari en juillet 2012

Le **Sporting Club de Bastia** a annoncé, via son site Internet, qu'il était « *très honoré de pouvoir accueillir le mythique club de Liverpool en juillet prochain, au stade Armand Cesari, pour un match de commémoration des 20 ans du triste drame* ».

Le webmaster de [www.sc-bastia.net](http://www.sc-bastia.net) a, en outre, précisé que cet événement avait pu voir le jour « *grâce à l'investissement de l'ensemble des dirigeants et supporters, mais aussi à la gentillesse et la sympathie du club anglais que l'équipe B du grand Liverpool (ndlr : tournée annuelle aux USA et Euro 2012 obligent) sera sur la pelouse d'Armand Cesari pour disputer une rencontre amicale face au Sporting* ».

Et d'ajouter : « *Pourquoi Liverpool ? Tout simplement car le club anglais a vécu pareille mésaventure en 1989 avec la catastrophe d'Hillsborough. Ce sera donc l'occasion pour ces deux clubs historiques de commémorer les 20 ans du drame de Furiani, survenu le 5 mai 1992* ».

Pour celles et ceux qui le souhaitent, il est possible de lire, en exclusivité, sur le site Internet, les échanges de courrier établis entre les deux clubs en fin de saison dernière. Du beau spectacle en perspective...



# Les Annonces Légales

Journal du 16 Septembre au 22 Septembre 2011 - N°6379



12

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 29 août 2011, enregistré à SIE 6°ODEON de Paris Sud, le 06/09/2011, B°2011/1027, case n°3, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : **CASA NOSTRA**

**Siège social** : «La Calla-Bianca» Lido de la Marana, 20290 Borgo

**Objet social** : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un ou plusieurs immeubles que les associés se proposent d'acquérir ou d'apporter à la société et pouvoir s'intéresser à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 10.000,00 euros

**Gérance** : M. Paba François, demeurant, Route de Petrelle, 20620 Biguglia

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

34

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 septembre 2011, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia, le 13 septembre 2011, bordereau n°2011/1070, case n°8, de la SARL dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous.

**Dénomination** : **SARL « ECOBAT »**

**Siège** : ZI de Tragone - 20620 Biguglia

**Durée** : 20 ans

**Objet** : La société a pour objet la réalisation de constructions d'immeubles, de maisons d'habitation, de hangars métalliques ou à ossatures bois, la prise en charge, la location de locaux et de matériel de travaux publics, ou de toute autre nature, l'achat et vente de terrains, la vente et le négoce de matériaux de construction et de matériel, et généralement tous opérations commerciales ou financières mobilières, la vente, la location et la restauration de véhicule, la vente de terrains.

Toutes opérations de courtage ainsi que toutes opérations impliquant le versement de commission, toutes opérations directes ou indirectes se rapportant à ces objets et susceptibles d'en faciliter l'extension.

La création et entretien d'espaces verts et toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital social** : 1 euro

**Gérant** : Monsieur Charles CANAZZI

La **ECOBAT** sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention,

05

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Salice du 11/08/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée,

**Dénomination sociale** : **ELECTRICITA'S,**

**Siège social** : U Pietrosu, U Niolu, 20121 SALICE,

**Objet social** : Installation électrique,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social** : 2000 euros,

**Gérance** : Monsieur Jean Yves LOPEZ, demeurant U Pietrosu, U Niolu, 20121 SALICE, assure la gérance.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Santa Lucia di Moriani du 11/08/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée,

**Dénomination sociale** : **MORIANE-LEC,**

**Siège social** : Lieu dit Callane, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI,

**Objet social** : Travaux d'installation électrique dans tous locaux,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social** : 2000 Euros,

**Gérance** : Monsieur Fabien, Sylvain COURBE, demeurant Lieu dit Callane 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI, assure la gérance.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

04

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 septembre 2011 à AJACCIO, il a été constitué une Société :

**Forme** : Société par Actions simplifiées.

**Dénomination** : **PETRA.**

**Siège social** : 34 Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

**Objet** : L'exercice de tout métier lié à l'immobilier et notamment : La gestion, la transaction, la location et le syndic. L'acquisition, l'exploitation de tout fonds de commerce d'agence immobilière.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

**Capital** : 10.000 euros

**Président** : Monsieur Pierre-Paul CARETTE, demeurant Scagioli, 20167 VILLANOVA

**Directeur Général** : Monsieur Yvan BOURBILLIERE, demeurant 30 Cours Lucien Bonaparte, 20000 AJACCIO.



35

Société Civile Professionnelle

**TOMASI - SANTINI**

**VACCAREZZA**

**BRONZINI DE CARAFFA**

Avocats à la Cour

6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tél : 04.95.32.86.00 - Télécopie : 04.95.31.37.79

E-mail: avocats@scp6paoli.com

## SOCIETE DE GESTION DE L'ABATTAGE EN CORSE (SGAC)

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 10.000 €

Siège : A Francaccia - route de Sidossi

20224 CALACUCCIA

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 7 septembre 2009, enregistré à Bastia le 9 septembre 2011, bordereau 2011/1048, case n°6, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : **Société de Gestion de l'Abattage en Corse (SGAC)**

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Capital social** : 10.000 €

**Siège social** : A Francaccia, route de Sidossi, 20224 CALACUCCIA

**Objet social** : Le traitement et la vente de tous types de produits carnés.

**Durée** : 99 ans

**Gérant** : Monsieur Jean Paul GERONIMI

La **Société sera immatriculée** au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia (2B).

33

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Bastia en date du 31 août 2011, il a été constitué une société en Nom Collectif présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **CAMBIAGGIO**

**Siège social** : 1, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia (Corse)

**Objet** : Vente de TABAC - SOUVENIRS..

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 7000 Euros

**Associés** : Mademoiselle Elodie CAMBIAGGIO, associée, demeurant 2 Montée des Aloès, Les Collines 2, 20600 Furiani (Corse) ; Monsieur Lucien CAMBIAGGIO, associé et gérant, demeurant 15 rue du Canal, 20620 Biguglia (Corse)

**Immatriculation** : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La gérance.

56

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/09/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **A.M.C**

**Objet social** : maçonnerie générale.

**Siège social** : Immeuble la Tallanaise, Sainte Lucie de Tallano, 20112 Sainte Lucie De Tallano.

**Capital** : 5.000 Euros

**Durée** : 99 ans

**Gérant** : M. Marino Alain, demeurant olmiccia, 20112 Olmiccia.

**Immatriculation** au RCS d'Ajaccio

09

## CORSE EUROPEENNE D'ENTREPRISE

Société à Responsabilité Limitée

Transformée en Société par Actions Simplifiée

Au capital de 457.000 Euros

Siège social : Route Nationale 193

20290 Borgo

RCS Bastia 496 720 137

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par les articles L.223-43 et L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 457.000 euros.

L'Assemblée Générale a décidé de modifier, à compter du même jour, la dénomination de la société qui sera désormais **ENTREPRISE NATALI**.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** :

La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Les cogérants, Messieurs Dominique ANTONIOTTI et Pierre NATALI, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ** :

Monsieur Pierre NATALI, demeurant à BORGIO (20290) RN 193,

**COMMISSAIRES AUX COMPTES** confirmés dans leurs fonctions : Société Anonyme PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES, titulaire, Monsieur Laurent LEBAHAR, suppléant. Formalités au RCS de BASTIA

Pour avis, le Président.

25

## CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 8 septembre 2011 de la société STELLA RECYCLAGE, dont le siège est à PORTO-VECCHIO 20137, Quartier la PORETTA immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro B 490 963 923, il a été :

• Pris acte de la démission de Madame Hélène PASTOR née le 24 décembre 1969 à MARSEILLE 05 (Bouches du Rhône), domiciliée Renajolo, Muratello, 20187 PORTO VECCHIO de ses fonctions de gérante de la société et de la nomination corrélatrice de Monsieur Paul LORENZONI né le 15 février 1971 à BASTIA 20200, domicilié Quartier Poretta, 20137 PORTO VECCHIO, à compter du 8 septembre 2011.

Pour avis et mention, le gérant.

03

### ASSISTANCE GESTION INFORMATIQUE ET SECRETARIAT

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Espace Commercial N°7  
20217 St-Florent (Corse)  
501 948 764 RCS Bastia

D'un procès verbal de décisions extraordinaires des associés du 01/09/2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/09/2011 :  
13 Lotissement ARBUCETTA, 20620 BIGUGLIA

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

#### Ancienne mention :

Le siège social est fixé à ESPACE COMMERCIAL N°7, LDT CANUTTA, 20217 SAINT FLORENT

#### Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 13 Lotissement ARBUCETTA, 20620 BIGUGLIA. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance

18

### AVIS DE CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Monsieur Sébastien ATMADJIAN, né le 21/12/1985 à Haute Corse, Bastia, France, demeurant Pietrapola les bains, Chemin d'hôtel, 20243 Isolaccio di Fiumorbo, agissant en nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de SELVENTI.

46

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale N°52, parue dans le journal «l'Informateur Corse Nouvelle», semaine du 09 septembre au 15 septembre 2011, N°6378, concernant l'avis de constitution de la SARL LA GALERIE FRANCE.

#### Il y a lieu de rectifier :

**Lire - Objet social :** La société a pour objet la création, l'administration, le référencement de site Internet, la création, l'achat et la vente d'espaces publicitaires en ligne, la prise de participation, l'achat ou la vente de site Internet.  
**En lieu et place de :** Programmation informatique.  
Le reste sans changement.

32

### SCI IMMOBAT

Société Civile Immobilière  
Au capital de 2000 euros  
Siège Social : Immeuble Bella Vista,  
Bât A, Quartier Paratojo - 20200 Bastia  
R.C.S. Bastia B 440 973 550

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30.08.2011, il a été décidé, à compter du 30.08.2011 :

1/ de transférer le siège social Résidence Le Belvédère, Bât B, Chemin des Oliviers, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence :

#### \* Ancienne mention :

**Siège :** Immeuble Bella Vista, Bât A, Quartier Paratojo, 20200 BASTIA

#### \* Nouvelle mention :

**Siège :** Résidence Le Belvédère, Bât B, Chemin des Oliviers, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO

2/ de nommer gérant, M. Adamastor DE CAMPOS LACERDA, demeurant Résidence Le Belvédère, Bât B, Chemin des Oliviers, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO, en remplacement de M. Pascal SAES, gérant démissionnaire.  
**RCS :** Bastia

Pour avis,

07

### EURODIPA

Société Civile  
Transformée en Société à Responsabilité  
Au capital de 1.611.216 Euros  
Porté à 1.641.366 Euros  
Siège social : RN 193 - 20290 Borgo  
RCS Bastia 384 687 265

### AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibérations en date du 31 août 2011 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

1) la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.611.216 Euros.

2) de nommer en qualité de gérant de la société Monsieur Pierre NATALI, demeurant à BORGIO (20290) Route nationale 193, à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

3) d'augmenter le capital social d'une somme de 30.150 Euros par voie de création de 75 parts sociales nouvelles de 402 Euros de nominal pour le porter à la somme de 1.641.366 Euros.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,  
La Gérance.

38

### SAINT SEBASTIEN

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 60.000 euros  
Siège : Route Nationale 193  
20620 Biguglia  
Siret : N°479 294 274 00010  
RCS Bastia 2004 B 263

Modification intervenue par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2011.

#### Nature :

#### Modification de l'objet social :

\* **Ancienne mention :**  
Exploitation d'une licence IVème catégorie de débit de boissons à consommer sur place, organisation de spectacles de toutes natures, dancing, soirées, soirées à thèmes, loto, locations de salles

#### \* Nouvelle mention :

Exploitation d'une licence IVème catégorie de débit de boissons à consommer sur place, organisation de spectacles de toutes natures, dancing, soirées à thèmes, loto, locations de salles.  
Restauration classique, traditionnelle.

41

### SCI CORSICA

Villa A Stridula  
Chemin de la Tour l'Isolella  
Grosseto Prugna - 20166 Porticcio  
Capital : 1524 euros  
RCS Ajaccio : 349 423 749

L'assemblée générale du 12/05/2011 a nommé Lucien Deret, 331 Ancienne route de Chartres, 45770 Saran, gérant à compter du 12/05/11 en remplacement de M. Yves Teruin. **RCS :** Ajaccio



44

### Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées  
Spécialiste en Droit Fiscal,  
Droit Commercial, Droit des Sociétés  
Port de Plaisance de Toga - Bât A2  
20200 Bastia  
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 12/09/2011, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia le 13/09/2011, bordereau 2011/1070, Case n°4,

Madame Martine MOREL, demeurant Résidences LE MAJESTIC - 20200 - SAN MARTINO DI LOTA,

**A donné en location-gérance à :**  
Monsieur Marck OLIERO, demeurant Résidence MASSONI, Les Hortensias - LUPINO - 20200 - BASTIA,

Un fonds de commerce d'Alimentation générale, fruits et légumes, produits régionaux et artisanaux, vin, bouteilles de gaz, ventes de fleurs en période de fêtes, sis et exploité Immeuble le Majestic, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 402 729 776 RCS Bastia,  
Pour une durée d'une année à compter du 13/09/2011

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, Monsieur Marck OLIERO exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le Locataire-Gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du Locataire-Gérant.

Pour avis,

37

### COCCIMARKET DU GOLO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7800 euros  
Siège : RN 193 - Ponte Leccia  
20218 Morosaglia  
490 640 943 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 12 juillet 2011, l'associée unique a nommé :

- Jean Marc Negroni, demeurant, 23, rue Général Carbuccia, 20200 Bastia, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Gilles Manicacci, démissionnaire.

Pour avis,

29

### CALDA BATIMENT

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Route de Caldaniccia  
20167 Sarrola Carcopino (Corse)  
502 834 716 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 30 octobre 2010, il résulte que :

- L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis,  
le représentant légal

23



### Robert PROVENT Paule VILLANOVA

Officiers Publics  
Résidence U Principiu  
9, Avenue Baron Mariani  
20250 Corte

### INSERTION - CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Robert PROVENT, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Mes Robert PROVENT et Paule VILLANOVA, notaires, associés d'une société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial en la résidence de CORTE (20250), 9, Avenue Baron Mariani », le 9 septembre 2011, en cours d'enregistrement, a été cédé par :

La Société dénommée SANTA GIULIA, dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137) Lieudit SANTA GIULIA Domaine BELLA VISTA, identifiée au SIREN sous le numéro 330994641.

**A :** La Société dénommée SAS TARCO, dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137) Chez Madame Marie Déa LEANDRI, Nota Bas, identifiée au SIREN sous le numéro 513567370.

Un fonds de commerce d'hôtellerie, location meublée, sis à PORTO VECCHIO (20137), Résidence BELLA VISTA, Baie de SANTA GIULIA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO (2A) sous le numéro 330 994 641 (numéro de gestion 84 B 164) exploité à SANTA GIULIA, lui appartenant, connu sous le nom commercial de **Motel de SANTA GIULIA**, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO (2A) comme il est dit ci-dessus.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 14 mars 2011.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 EUR), s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels à hauteur de CENT SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (176.250,00 EUR),

- Au mobilier à hauteur de VINGT TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (23.750,00 EUR).

Du fait de l'absence de toute marchandise. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège social de la Société dénommée SANTA GIULIA, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
**Le Notaire.**

02

### AGHJA D'ORNIGA

Société à Responsabilité limitée  
Au capital de 4000 euros  
Siège social : 36, Domaine de Suartello  
20090 Ajaccio  
524 818 747 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 5 septembre 2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Agnès ORSINI de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant, à compter du même jour, Madame Angéline Bernadette SPINOSI née MARANELLI, demeurant Villa les 2 Lutins, 20115 PIANA, pour une durée illimitée.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Madame Agnès ORSINI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Angéline Bernadette SPINOSI née MARANELLI.

Pour avis - La Gérance.





08  
-----  
Département de publication : 20B

## Annonce No 11-53724

-----  
Départements de rappel : 20A

### AVIS DE MARCHÉ - SECTEUR SPECIAUX

## TRAVAUX

#### SECTION I : ENTITE ADJUDICATRICE

##### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse,  
direction Générale des Services Techniques  
22 Cours Grandval - B.P. 215,  
à l'attention de direction Générale Adjointe aux Infrastructures,  
Routes et Transports, F-20187 Ajaccio.

Adresse(s) internet :

Adresse générale de l'entité adjudicatrice : <http://www.corse.fr>.

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** Collectivité Territoriale de Corse, service Etudes et Investissements  
Routiers 8 Bd Benoite DANESI, F-20411 Bastia. Tél. (+33) 4 95 34 86 02.

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :** Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :** Point(s) de contact susmentionné(s).

##### I.2) ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE :

#### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

##### II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par l'entité adjudicatrice :

rn 193 Aménagement de la traverse de Borgo - nord - lots 3-4-5.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Travaux.

Exécution.

Lieu principal d'exécution : rn 198, 20000 Borgo.

II.1.3) L'avis implique : Un marché.

II.1.4) Informations concernant l'accord-cadre :

II.1.5) Brève description du marché ou de l'achat/des achats :

rn Aménagement de l'entrée Nord de Borgo de la traverse de borgo

Lot n°3 : Eclairage public

Lot n°4 : Aménagement paysager

Lot n° 5 : Signalisation.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45112700, 34993000, 34996000, 45233130.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui.

Les offres doivent être soumises pour : un ou plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

##### II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

**Lot n°3** Eclairage public  
Délai : 2 mois  
Tranchée sous accotement ml 1200  
Tranchée sous chaussée ml 600  
Candélabres, h=8 mu 45  
Chambre de tirageu 30

**Lot n°4** Aménagement paysager  
Délai : 2 mois  
Plantations (romarins, Pittosporum nain, Laurier) Ml 400  
Fourniture et mise en oeuvre de terre végétale m 31.760  
Micocoulieru 70  
Prunusu 70  
Laurieru 20  
Washingtonia 30  
Hibiscusu 40  
Phoenixu 30  
Phormiumu 30  
Pittosporum nainu 20  
Engazonnement m 21.500

**Lot n°5** Signalisation  
Délai : 1 mois  
Lignes ml 7800  
Peinture pour Zébras et passage piétons m² 550  
Bande "Cédez le passage" et "Stop" Ml 350  
Panneau diversu 94.

##### II.2.2) Options :

##### II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 5 (à compter de la date d'attribution du marché).

#### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

##### III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

##### III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

**Caution :** non exigée

**Garantie :** retenue de garantie au taux de 5 % (articles 101 à 103 du Code des Marchés Publics).

##### III.1.2) Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opérations 1212/70231t et 1212/80231t.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics. Les modalités de versement d'une avance (article 87 du Cmp) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

##### III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

##### III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

##### III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.2.1) Situation personnelle des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :** ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics,

- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du code des marchés publics, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du code des marchés publics,

- Les candidatures qui ne présentent pas de niveau de capacité professionnelles, techniques et financières suffisantes.

##### III.2.2) Capacité économique et financière :

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :** les capacités financières des candidats seront appréciées au vu de son chiffre d'affaires atteint au cours des 3 dernières années. Il en sera de même pour chacun des sous-traitants déclarés. Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur s'autorisera, si par ailleurs les conditions requises sont remplies, à prendre en considération les candidatures présentant moins de trois ans de chiffres d'affaires (le chiffre d'affaire minimum exigé doit être deux fois supérieur au montant de l'offre du candidat au prorata du délai fixé à l'acte d'engagement).

##### III.2.3) Capacité technique :

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :** moyens en personnel et en matériel et références de l'entreprise.

III.2.4) Marchés réservés :

#### SECTION IV : PROCEDURE

##### IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte.

##### IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix (pondération : 60).
2. valeur technique (pondération : 40) avec la sous pondération suivante :
3. méthodologie employée (phasage chantier, planning...) (pondération : 15).
4. moyens matériels et personnel affectés à chaque poste de travail (pondération : 15).
5. la qualité des matériaux (pondération : 10).

##### IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

##### IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'entité adjudicatrice : 11S0197.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 24 octobre 2011 - 16:00.

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

24 octobre 2011 - 16:00.

IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

IV.3.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

##### IV.3.7) Modalités d'ouverture des offres :

#### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

##### VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ À CARACTÈRE PÉRIODIQUE :

##### VI.2) MARCHÉ(S) S'INSCRIVANT DANS UN PROJET ET/OU PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

##### VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 7 septembre 2011.

##### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, villa Montepiano  
F-20407 Bastia Cedex.

##### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,  
bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

##### VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Collectivité Territoriale de Corse - service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1.

**VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** 7 septembre 2011.

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

**Éléments de facturation :**

**Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP :** 11S0197

**Libellé de la facture :** Collectivité Territoriale de Corse Direction des Routes Service des Etudes et des Investissements Routiers 8 Bd Benoite Danesi,  
F-20411 Bastia Cedex 9.

**Siret :** 23200001800019

**Classe de profil :** Région

**Classification des produits :**

• Travaux de construction

Email....

al@informateurcorse.com

Notre Site

www.corse-information.info



52

Société Titulaire d'un Office Notarial  
à Prunelli di Fiumorbo

**Maître PAULIN SANTONI,**  
Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO

AUGMENTATION  
DE CAPITAL PAR APPORT  
IMMOBILIER

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES**

Aux termes d'un acte reçu par Maître FRANCOIS GRIMALDI, notaire associé à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 9 septembre 2011, il a été fait apport immobilier à la société « CAMPU STELLATO » société civile immobilière au capital de 1.000,00 euros dont le siège social est à 20137 Porto-Vecchio, Route d'arraggio lieudit razzale, immatriculée au registre du commerce d'AJACCIO, sous le numéro 2007 D 00081 SIREN 495 217 788 ;

- d'un bien situé sur la commune de PORTO VECCHIO (CORSE DU SUD) au lieudit Matonara, savoir parcelles cadastrées section AD numéros :

- 474 pour 09a 46ca

- 476 pour une contenance de 00a 73ca

- 167 pour une contenance de 02a 95ca

Evaluées à QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €).

En conséquence le capital de la société a été augmenté savoir :

**Ancien capital :** 1.000 €uros

**Nouveau capital :** 16.000 euros avec création de 1500 parts nouvelles attribuées à l'apporteur.

Par suite les articles 6 et 7 des statuts se trouvent corrélativement modifiés.

Pour avis,

Signé : **François GRIMALDI**, Notaire.

45

### DONNA DEA

SARL au capital de 1.000 €uros  
Siège social : 7, Cours Paoli  
20250 Corte  
RCS Bastia 527 764 997

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2011, la gérance de la société à responsabilité limitée DONNA DEA a décidé de transférer le siège social du 13, Cours Paoli 20250 CORTE au 7, Cours Paoli 20250 CORTE à compter du 01/09/2011, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance,

53

### PACAM 2

Société en Nom Collectif  
Au capital de 152.450 €  
Siège Social : Centre Commercial  
LA ROCADE - 20167 MEZZAVIA  
400 332 078 R.C.S. Ajaccio

### ERRATUM

Rectificatif à l'annonce légale n° 41 parue dans le journal « L'Informateur Corse Nouvelle » semaine du 02 au 08 septembre 2011 n° 6377 concernant le changement de commissaires aux comptes.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2011, le Cabinet AUDITEX, démissionnaire, n'a pas été maintenu. Il a été remplacé par la société COREVAL, domiciliée à Ajaccio (20000) 15 avenue Colonel Colonna d'Ornano, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant de M. Alain PERRET, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour avis,  
Le Gérant.

21

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

### MARCHE DE SERVICE

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :** Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement - 20230 SAN NICOLAO

Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

**TYPE D'ACHETEUR :** Etablissement public de coopération intercommunale.

**Correspondant :** Mme ORSINI Danielle - Administration Générale - Service Marchés Publics.

**OBJET DU MARCHE :**

- MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE LOCAUX TECHNIQUES (garages, atelier, bureaux, vestiaires) POUR LE SERVICE ORDURES MENAGERES

- COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX 300.000 EUROS

**CONDITION DU MARCHE :** Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu aux articles 45 et suivants du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

**PRESENTATION DES CANDIDATURES :** En application des articles 43 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- Acte d'engagement

- DC1

- DC2

**CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :**

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. prix 70% (le montant des honoraires proposés fera l'objet d'un taux de rémunération en % proposé pour l'estimation de travaux de 300.000 euros)

2. délai 30% (le délai sera pris en compte au regard du délai de production de l'avant projet sommaire APS.

**LANGUE ET MONNAIE UTILISEE :** Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est : l'euro

**DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

**DATE DE REMISE DES OFFRES :** Le 12 octobre 2011 à 11 heures.

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION :** 12 SEPTEMBRE 2011.

Le Président,

48

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

### MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE PASSE SOUS LA FORME ADAPTEE ARTICLE 28 DU CMP

**DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :** Communauté de Communes de la Costa Verde  
20230 SAN NICOLAO - Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

**OBJET DU MARCHE :** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour divers travaux d'aménagement de voirie et de bâtiment sous la forme d'un contrat d'un an.

La prestation sera définie par ½ journée par semaine consacrée à des conseils à maîtrise d'ouvrage et déplacements au siège de la communauté de communes.

Les prestations pourront consister dans la remise de plans d'aménagement de travaux publics et de bâtiments.

**LIEU DE REALISATION :** Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Costa Verde

**PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :**

Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet conforme aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

Un projet de marché comprenant :

- Acte d'engagement

**CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :**

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. le prix (forfait pour une année de prestations)

**DATE DE REMISE DES OFFRES :** Le 12 octobre 2011 à 11H au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION :** 13 septembre 2011

Le Président, **François BERLINGHI.**

50

### SOCIETE CIVILE DE LA PLAINE D'OLETTA

Au capital de 1524,90 €  
Siège social : OLETTA (Haute Corse),  
Lieu-dit "Vicciolaja".  
RCS Bastia : 411 830 219  
N° de Gestion : 97 D 37

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2011, enregistré à BASTIA, le 19 mai 2011, bordereau 2011/567, case 7, la collectivité des associés a :

**1/** Décidé la révocation de Mr Dominique FABIANI de ses fonctions de cogérant.

**2/** Accepté la démission de Mr Auguste POGGI de ses fonctions de cogérant et nommé en qualité de gérant, Mr Philippe POGGI, en remplacement, à compter du 30 avril 2011.

**3/** Décidé de transférer le siège social à **BASTIA (20200) 2, rue Chanoine Colombani**

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

\* **Ancienne mention :**

**Siège social :** Lieudit Vicciolaja, (20232) OLETTA

\* **Nouvelle mention :**

**Siège social :** 2, rue Chanoine Colombani, (20200) BASTIA

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA

Pour avis, Le Gérant.

51

### SARL SUPERPHENIX

Au capital de 7500 euros  
Siège social : 7, Place Vincetti  
20200 Bastia - RCS 530022631

Au terme d'un acte sous seing privé, en date du 30/08/2011 à BASTIA, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte :

Les cessions de parts sociales intervenues le 29/08/2011 de Mademoiselle Bour Marie Sophie :

Qui cède 250 parts à Monsieur Veschi André Et de :

Monsieur Cruz Jean André :

Qui cède 250 parts à Mademoiselle Cruz Miléna ;

La démission de Mademoiselle BOUR Marie Sophie, et nomme Monsieur BOURGEOIS Sébastien Claude, né le 10 mai 1987 à BASTIA (2B) de nationalité française, célibataire, demeurant au 1, Bd AUGUSTE GAUDIN, 20200 BASTIA en qualité de gérant non appointé pour une durée illimitée à compter du 30 août 2011. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

30

### BALANINA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : SANT AMBROGGIO  
20260 Lumio (Corse)  
390 294 270 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2011 la société SODEX-MILLE STE D'EXPLOITATION DU MILLE SABORDS, société à responsabilité limitée au capital de 12500 euros, dont le siège est à LUMIO (Corse) Marine de San Ambroggio, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 441 851 714, a, en sa qualité d'associé unique de la société BALANINA, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil. Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le tribunal de commerce de Bastia à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. La société sera radiée du RCS par le greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
le représentant légal.



# Commune de CALVI

## AVIS RECTIFICATIF

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Ville de Calvi, hôtel de Ville - sce TP - bp29, à l'attention de M. le maire de Calvi,  
F-20260 Calvi. Tél. (+33) 4 95 65 82 12.  
E-mail : sce-tp@ville-calvi.fr. Fax (+33) 4 95 65 82 19.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.villedecalvi.fr>.  
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/calvi>.

#### I.2) TYPE ORGANISME ACHETEUR : Pouvoir adjudicateur.

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

#### II.1) DESCRIPTION

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** travaux divers de réseaux - période 2011-2015.

**II.1.2) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :** travaux divers de réseaux (alimentation en eau potable, assainissement eaux usées, assainissement eaux pluviales, éclairage, télécommunication, fibre optique, électricité) de faibles et moyennes importances, en fonction des besoins exprimés par le Maître d'ouvrage durant les quatre années suivant la notification du marché.

**II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :** 45231112.

### SECTION IV : PROCEDURE

#### IV.1) TYPE DE PROCEDURE

**IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte.

#### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

**IV.2.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** 2011-0342.

**IV.2.3) Avis auquel se réfère la présente publication :**

**Numéro de l'avis au JO :** 2011/S 171-281280 du 07/09/2011.

**IV.2.4) Date d'envoi de l'avis original :** 5 septembre 2011.

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**VI.1) L'AVIS IMPLIQUE :** Rectification.

#### VI.2) INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES DE PASSATION INCOMPLÈTES

##### VI.2.1) INFORMATIONS À RECTIFIER OU À AJOUTER

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur. Publication non conforme aux informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur Dans l'avis original.

**VI.2.3) Texte à rectifier dans l'avis original :**

**Endroit où se trouve le texte à rectifier :** section I.1 - adresse du profil d'acheteur

**Au lieu de :** <https://achatspublicscorse.fr/calvi>

**Lire :** <https://www.achatspublicscorse.com/calvi>

**VI.2.4) Date à rectifier dans l'avis original :**

**Endroit où se trouve le texte à rectifier :** IV.3.4 - date limite de réception des offres

**Au lieu de :** 18 octobre 2011 - 17:00

**Lire :** 24 octobre 2011 - 17:00

**VI.2.5) Adresse et point de contact à rectifier :**

**Endroit où se trouve le texte à rectifier :** section I.1 - Nom, adresses et points de contact - pouvoir adjudicateur

Ville de CALVI, hôtel de ville , sce TP, Bp29, à l'attention de m .le maire, F-20260 Calvi. E-mail : sce-tp@ville-calvi.fr. Tél. (+33) 49 65 82 12. Fax (+33) 49 65 82 19.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.villedecalvi.fr>.

Adresse générale du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/calvi>.

**VI.2.6) Texte à ajouter dans l'avis original :**

#### VI.4) AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP :** 12 septembre 2011.

**Références de l'avis initial paru au BOAMP :**

**Parution numéro :** 173 A, annonce n° 101 du 7 septembre 2011.

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** 12 septembre 2011.

13

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

### PREALABLE A L'EXTENSION DE LA CARTE COMMUNALE SUR LA COMMUNE DE BARBAGGIO

#### 2ème insertion.

Le **Maire de la commune de BARBAGGIO**, sise en Haute-Corse, informe qu'en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 22 août 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'extension de la carte communale réalisée sur le territoire de la commune de BARBAGGIO.

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de Barbaggio, pour une durée de 33 jours consécutifs du mardi 13 septembre 2011 au vendredi 14 octobre 2011, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public dans la mairie susvisée, ou adressée au Commissaire Enquêteur pour y être jointes au registre d'enquête.

Monsieur **Jean-Pierre MOMUS**, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Barbaggio, les jours suivants : mardi 13 septembre, mardi 20 septembre, mardi 4 octobre, vendredi 14 octobre de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, disposera d'un mois pour donner son avis et rendre son rapport.

Le Maire,

24

# SIVOM du CAVO

## AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Département de publication : 20A

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** SIVOM du Cavo

**Correspondant :** Monsieur le président, Mairie annexe,

20144 Sainte lucie de porto-vecchio,

tél : 0495715378, fax : 0495714918,

courriel : [sivomducavu@orange.fr](mailto:sivomducavu@orange.fr),

adresse internet : <http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>

**Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice :** Eau

**Objet du marché :** Réalisation d'une antenne d'assainissement au lieu-dit paccia-llella / sainte lucie de porto-vecchio

**Type de marché de travaux :** exécution

**CPV :**

• **Objet principal :** 45232410

L'avis implique un marché public.

**Caractéristiques principales :**

Travaux divisés en 3 tronçons.

**Tronçon a :**

Tranchée pour pose de canalisation principale exécutée à la main ou à l'engin, en terrain de toute nature, diam. Supérieur à 100 mm jusqu'à 250 mm inclus : 325 ml

**Tronçon b :**

Tranchée pour pose de canalisation principale exécutée à la main ou à l'engin, en terrain de toute nature, diam. Supérieur à 100 mm jusqu'à 250 mm inclus : 425 ml

**Tronçon c :**

Tranchée pour pose de canalisation principale exécutée à la main ou à l'engin, en terrain de toute nature, diam. Supérieur à 100 mm jusqu'à 250 mm inclus : 245 ml

**Des variantes seront-elles prises en compte :** non.

**Prestation divisée en lot :** non

**Durée du marché ou délai d'exécution :**

en 3 mois à compter de la notification du marché

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** francais

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 07/10/2011 12:00

**Autres renseignements :**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** mpa/cavo-11/09

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 13/09/2011

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

**Nom de l'organisme :** Sivom du cavo, Correspondant : Dycke benoit - Mairie annexe, 20144 Sainte lucie de porto-vecchio, tél : 0495715380, fax : 0495714016,

courriel : [sivomducavu@orange.fr](mailto:sivomducavu@orange.fr),

adresse internet : <http://www.e-marchespublics.com>

**Instance chargée des procédures de recours :**

**Nom de l'organisme :** Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex 1

40

### AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte SSP en date du 7 septembre 2011, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

**Dénomination :** CRASH TEST

**Capital :** 10.000 euros

**Siège :** Lieu-dit Campo Stellato, Route

Ospédale, 20137 Porto-Vecchio

**Objet :** La production phonographique,

l'édition musicale

**Durée :** 99 ans

**Gérant :** Jean-Claude Sauli, demeurant

Lieu-dit Campo Stellato, Route Ospédale,

20137 Porto-Vecchio

**L'immatriculation** sera faite au RCS

Ajaccio.

39

### BACARECCIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège : Lieu-dit Puntimoso

20230 San Nicolao

RCS Bastia : 341 682 904

Aux termes d'une délibération en date

du 04 juillet 2011, l'assemblée générale

extraordinaire des associés, statuant en

application de l'article L.223-42 du Code

de Commerce, a décidé qu'il n'y avait

pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

36

### PIANA D'OCCI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège : Résidence Piana d'Occi

Marine San Ambroggio - 20260 Lumio

RCS B 481 678 571

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2011, acte ssg privé enregistré au SIE de Bastia le 01/09/2011, bord. 2011/1012, case 8, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17/08/2011, et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur.

M. Colchen Richard, demeurant Résidence Piana d'Occi, Marine San Ambroggio, 20260 Lumio avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Piana d'Occi, Marine San Ambroggio, 20260 Lumio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,



47

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCEDURE ADAPTEE OPERATEUR DE RESEAUX

## CCI2B/DC/2011.060

(MONTANT INFERIEUR A 387.000 EUROS HT)

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités Aéroportuaires

**Objet du marché :** Remplacement d'une cellule HTA du poste électrique de l'Aéroport de CALVI Sainte Catherine

**Lieux de livraison :** Aéroport de CALVI Sainte Catherine

**Type de marché :** Marché de fourniture

**Nomenclature CPV :** 45315400-2

Installations haute tension

**Caractéristiques principales du marché :**

Indiquées dans le CCTP

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence**

#### Mode de passation du marché :

Procédure adaptée - Opérateur de Réseaux défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150 du Code des Marchés Publics

#### L'avis concerne un marché public.

#### Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 135

#### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

#### Unité monétaire utilisée :

L'euro

#### La demande de dossier se fera par télécopie ou courrier postal à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande, par courrier recommandé avec accusé de réception.

#### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

##### Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de fournitures semblables ou équivalent à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres :** Le 05 octobre 2011 à 10h

#### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières, liste de prestations similaires réalisées sur les trois dernières années.

**Critères d'attribution des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (50%)

- Valeur technique définie par le planning, le descriptifs des matériels proposés et l'attestation de visite obligatoire (30%)

- Délai de réalisation (20%)

**Durée de validité des offres :** 180 jours

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** CCI2B/DC/2011.060

#### Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

#### Renseignements complémentaires :

##### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04 95 54 44 38

Fax : 04 95 54 44 96

##### Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia-Poretta

Tél : 04 95 54 54 61

Fax : 04 95 54 44 96

#### Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

#### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

#### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

#### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administrative (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

\* Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du (C.J.A) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L561-7 du C.J.A,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 13 septembre 2011

15

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

## COMMUNE DE LA PORTA

### AVIS DE MARCHÉ

1°) **Pouvoir adjudicateur :** Commune de LA PORTA - Place de l'église - 20237 LA PORTA

2°) **Objet du marché :** Fourniture de fuel domestique pour l'école communale

3°) **Type de marché de fournitures :** Achat

3°) **Lieu du marché :**

**Lieu principal de livraison :** école de La Porta

4°) **Durée du marché :** 1 an reconductible 2 fois, soit une durée de maximum de 3 ans.

#### 5°) Caractéristiques principales :

- Marché à bon de commandes avec mini et maxi

- Etendue annuelle (mini : 3000 € et maxi : 6000 €)

- Candidature seule

#### 5°) Procédure de passation du marché :

Marché passé selon la procédure adaptée (articles 28 et 77 du CMP)

6°) **Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations (50%)

- Qualité (50%)

7°) **Validité des offres :** 90 jours

8°) **Modalité de retrait de dossier :** Les dossiers sont à retirer au secrétariat de la mairie

9°) **Modalité de remise des offres :** Les dossiers devront être expédiés en recommandés accusés réception ou déposés sous pli contre récépissé.

10°) **Date limite de remise des offres :** Le vendredi 30 septembre à 12 heures

11°) **Date d'envoi à la publication :** Le lundi 12 septembre

28

## MAIRIE DE LAVATOGGIO

20225 LAVATOGGIO

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### MARCHÉ DE TRAVAUX

**Maîtrise d'ouvrage :** Commune de Lavatoggio - Mairie de Lavatoggio

20225 Lavatoggio - Tél : 04 95 61 70 70 - Fax : 04 95 61 80 55

**Mode de passation du marché :** Marché passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28-1 du code des Marchés Publics.

**Objet du marché :** Pavage Hameau de Croce tranche n°8

**Lieu de mise à disposition du dossier de consultation :**

Mairie de LAVATOGGIO

20225 LAVATOGGIO, à compter du jour de la publication.

**Date limite de réception des offres :** le vendredi 23 septembre 2011 à 12h00 à la Mairie de LAVATOGGIO.

#### Justification concernant les capacités du candidat :

Renseignements et références permettant d'évaluer les capacités professionnelles, le matériel disponible et le personnel devant être employé sur le site.

Le candidat attributaire devra produire les pièces mentionnées RC MARCHÉ

#### Critères d'attribution :

Délais d'exécution : 10% - Prix des prestations : 40 % - Valeur technique : 50 %

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** le vendredi 09 septembre 2011

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

### MARCHE DE TRAVAUX

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :** Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement -20230 SAN NICOLAO

Tél : 04.95.38.47.39

Fax : 04.95.38.47.41

**TYPE D'ACHETEUR :** Etablissement public de coopération intercommunale.

**Correspondant :** Mme ORSINI Danielle - Administration Générale - Service Marchés Publics.

**OBJET DU MARCHE :** REHABILITATION DES EGLISES ET CHAPELLES

**Ce marché est divisé en 3 lots :**

- **Lot N°1** - Eglise de Velone Orneto.

- **Lot N° 2** - Chapelle Notre Dame du Mont Carmel, commune de Taglio Isolaccio.

- **Lot N° 3** - Eglise de Pero, commune de Pero Casevecchie.

**CARACTERISTIQUES :**

- Toitures
- Peintures intérieures
- Voir CCTP

**CONDITION DU MARCHE :** Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu aux articles 45 et suivants du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

**PRESENTATION DES CANDIDATURES :** En application des articles 43 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- Acte d'engagement

- DC1

- DC2

**CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :**

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. prix 70%

2. délai 30%

**LANGUE ET MONNAIE UTILISEE :** Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est : l'euro

**DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

**DATE DE REMISE DES OFFRES :** Le 10 OCTOBRE 2011 à 11 heures.

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION :** 8 SEPTEMBRE 2011.

Le Président,

## AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune de SANTA LUCIA DI MERCURIO

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE  
DE PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE  
pour une puissance crête de 890 KW c

(présentée par la société Léonard Valentini)

La SARL Léonard Valentini, représentée par M. Laurent Kraif, président d'Akol Energies, 19 rue de Presbourg, 75016 Paris, a déposé une demande de permis de construire pour une centrale de production d'électricité photovoltaïque, dont la puissance crête est supérieure à 250 KW, sur la commune de Santa Lucia di Mercurio, au lieu dit « Novalella ».

**DUREE DE L'ENQUETE :** (arrêtés préfectoraux des 19 juillet et 1er septembre 2011)

\* prévue initialement du mercredi 24 août 2011 au mercredi 28 septembre 2011 inclus, et prolongée jusqu'au mercredi 12 octobre 2011

**SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DU DOSSIER :**

\* Mairie de Santa Lucia di Mercurio

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** (désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia du 6 mai 2011) :

**Monsieur William PUCCIO** sera présent en mairie de Santa Lucia di Mercurio pour recevoir les observations du public :

- le mercredi 28 septembre 2011, de 9 heures à 12 heures,
- Le vendredi 7 octobre 2011, de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 12 octobre 2011, de 9 heures à 12 heures

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie de Santa Lucia di Mercurio.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Laurent Kraif, (Akol Energies) représentant la SARL Léonard Valentini, demeurant 19 rue de Presbourg, Paris (75116).

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en Mairie de Santa Lucia di Mercurio pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (service de l'environnement et du développement durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

## COMMUNE DE CARGESE

### APPROBATION MODIFICATION DU POS DE CARGESE

Par délibération en date du 27 août 2011, le Conseil Municipal de la Commune de Cargèse a approuvé la modification du POS de la commune.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie.

Le dossier du POS modifié approuvé et tenu à la disposition du public en Mairie et à la Préfecture de la Corse du Sud, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,  
François GARIDACCI.

### PRODIS 2

Société en Nom Collectif  
Au capital de 152.450 €  
Siège Social : Route Nationale 198 - Vigna  
Majo - 20110 PROPRIANO  
400 564 431 R.C.S. Ajaccio

### ERRATUM

Rectificatif à l'annonce légale n° 03 parue dans le journal « L'Informateur Corse Nouvelle » semaine du 09 au 15 septembre 2011 n° 6378 concernant le changement de commissaires aux comptes.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2011, le Cabinet AUDITEX, démissionnaire, n'a pas été maintenu. Il a été remplacé par la société COREVAL, domiciliée à Ajaccio (20000) 15 avenue Colonel Colonna d'Ornano, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant de M. Alain PERRET, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour avis,  
Le Gérant.

### LION DE TOGA 2

Société en Nom Collectif A  
u capital de 152.450 €  
Siège Social : Centre Commercial PORT  
TOGA - 20200 BASTIA  
400 315 479 R.C.S. Bastia

### ERRATUM

Rectificatif à l'annonce légale n° 36 parue dans le journal « L'Informateur Corse Nouvelle » semaine du 02 au 08 septembre 2011 n° 6377 concernant le changement de commissaires aux comptes.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2011, le Cabinet AUDITEX, démissionnaire, n'a pas été maintenu. Il a été remplacé par M. Paul FLACH, domicilié à Bastia (20200) 9 bd du Général de Gaulle, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant du Cabinet Kalliste Révision Comptable, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour avis,  
Le Gérant.

### SARL BRADCUISINE

Lieu-dit Cardello - 20620 Biguglia  
R.C.S : Bastia 478 218 183

Aux termes d'une délibération en date du 29 août 2011, l'Assemblée Générale

Extraordinaire a décidé :

- D'étendre son objet social à l'activité tous travaux de plomberie, et ce à compter du 29 août 2011, et de modifier en conséquence l'article 2 : **OBJET** des statuts. En conséquence, la Société fera l'objet d'une inscription modificative auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

Constitution SSP à BIGUGLIA en date du 05-09-2011 de la SARL DFISK.FR .  
Capital: 6000 Euros Siège: 12 LOTISSEMENT DE BEVINCO, 20620 BIGUGLIA. Durée: 99 ans. Gérance : LEDET jean marie, 12 lotissement bevinco 20620 BIGUGLIA. Objet: Site web d'information et conseil sur la défiscalisation pour professionnels et particuliers  
RCS : BASTIA

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex

Dépôt de l'Etat des créances  
et du projet de répartition

43

Liquidation Judiciaire Simplifiée  
SARL Borgo Entretien (SARL)  
Act. c/o Mme Medda Gisèle  
La Villanella - 20230 Poggio Mezzana  
RCS Bastia : B 389 440 413 92 B 248

Dépôt de l'Etat des créances  
et du projet de répartition

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le liquidateur a déposé au Greffe le 06/09/2011, l'Etat des créances complété par le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens.  
Les réclamations sont formées devant Monsieur Le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,  
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.

## COMMUNE DE CASTELLARE DI CASINCA

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE ARTICLE 28 DU C.M.P

**1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Mairie de Castellare di Casinca - Place Sainte Marguerite  
20213 Castellare di Casinca  
Tel : 04 95 36 50 39 - Fax : 04 95 36 42 63

**2. Objet de la consultation :**

Réalisation d'un espace associatif dans la mairie

**3. Lieu d'exécution du marché :**

Mairie de Castellare di Casinca

**4. Procédure :**

Procédure adaptée (article 28 du C.M.P)

Les travaux seront traités par marché unique à l'entreprise générale

**5. Critères d'attribution :**

- Valeur technique : 30 %
- Prix des prestations : 50 %
- Délai 20 %

**CONDITION DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION :****6. Les dossiers sont à retirer à :**

La Mairie De Castellare Di Casinca  
Du Lundi Au Vendredi - De 8H30 A 12H30

**7. Date limite de remise des offres :** Vendredi 14 octobre 2011 à 12 h**8. Adresse de transmission des offres :**

Commune de Castellare di Casinca  
Mairie  
Place Sainte Marguerite  
20213 CASTELLARE DI CASINCA

**9. Date d'envoi du présent avis à la publication :** 12 septembre 2011

Le Maire,  
E. BETTELANI.

## COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL  
AU LIEU-DIT « TERRA ALLA CHIESA »

**1. Pouvoir Adjudicateur :** Commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA

20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Tel : 04.95.60.08.68 - Fax : 04.95.60.49.08

**2. Obtention de renseignements et du dossier :**

**Remise des offres :** Commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA

20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Tel : 04.95.60.08.68 - Fax : 04.95.60.49.08

**3. Type d'acheteur :** Collectivité locale

**Objet du Marché :** Aménagement et rénovation de la voirie communale au lieu-dit « TERRA ALLA CHIESA » :

Chemin bétonné - Eaux pluviales.

**5. Conditions du Marché :**

Appel d'offres passé sous la forme adaptée (cf Art. 28 du CMP).

**Le délai de validité des offres** est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du Code des Marchés Publics en cas d'attribution du Marché est de cinq jours (5).

**6. Présentation des Candidatures :**

Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces prévues aux articles 45 et 46 du CMP.

**7. Critères de choix et classement :**

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Le prix des prestations pour 60 %
2. Le délai d'exécution pour 40 %

**8. Date de remise des offres :** le 14 octobre 2011.**9. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :** le 13 septembre 2011

Le maire,  
Ange François VINCENTELLI



### DI RUSSO & Associés

Société d'Avocats  
62, rue Sainte - 13001 MARSEILLE

### AVIS

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er Septembre 2011, de la Société TRANSMAVIN, société par actions simplifiée au capital de 141.984 € dont le siège social est à LINGUIZZETTA 20230, Route Nationale Bravone, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 071 807 051, il a été décidé :

- De nommer en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Roger MARCHETTI, démissionnaire, à compter du 1er septembre 2011, et jusqu'au 31 décembre 2013 :

la société J2L, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège est à CADENET 84160, 6 Impasse du Moulin, immatriculée au RCS d'Avignon sous le numéro 532 258 431, dont le représentant sera Monsieur Julien LLORCA, gérant en exercice.

- De mettre en place un conseil de surveillance composé de trois membres, dont un président et un vice-président, à compter du 1er septembre 2011 et pour une durée de trois années, régi par les dispositions des articles 16 à 20 des statuts mis à jour :

**Président du Conseil de Surveillance :** Monsieur Roger MARCHETTI, né le 20 avril 1940 à Marseille, domicilié à MARSEILLE 13003, 77 rue Peyssonnel, de nationalité française,

**Vice-président :** Madame Danielle MONTANARO épouse MARCHETTI, née le 10 octobre 1948 à MARSEILLE, domiciliée à MARSEILLE 13003, 77 rue Peyssonnel, de nationalité française, Membre : Monsieur Marcel MARCHETTI, né le 31 octobre 1941 à MARSEILLE, domicilié à MARSEILLE 13014, 25 rue Henri Poincaré,

- De nommer en qualité de Directeur Général, à compter du 1er septembre 2011, en application des dispositions de l'article 15 des statuts :

Monsieur Olivier MARCHETTI, né le 9 août 1973 à Marseille, domicilié à MARSEILLE 13009, 2d, avenue de la Grande Bastide, de nationalité française.

Les formalités seront effectuées au Registre du Commerce de Bastia.

Pour avis,

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 septembre 2011 fait à Ajaccio, enregistré à la Recette des Impôts d'Ajaccio le 13/09/2011, folio 2011/640, bord. 1684.

Mme Caroline BALHADERE, demeurant Confina 1, 19 rue U Fiumorbu 20167 MEZZAVIA,

**a donné en location-gérance à :** Madame Vanessa BRISARD, demeurant Lieu dit VADONE 20190 Sainte Marie Siche,

Un fonds artisanal de salon de coiffure sis et exploité Immeuble LE CRENO, Résidence Des Lacs 20090 AJACCIO, immatriculé au Répertoire des Métiers d'Ajaccio sous le numéro 414 309 443, Pour une durée de trois années à compter du 1er octobre 2011

En vertu de ce contrat, Mme Vanessa BRISARD exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

### VILLAS MANDARINE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 22.000 euros  
Siège social : Lieut dit Amanduletto  
Domaine Villas Mandarine  
20260 Calvi (Corse)  
502 629 280 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2011, il résulte que :

Le capital social a été augmenté d'une somme de dix huit mille (18.000) euros, pour le porter de 22.000 euros à 40.000 euros, par création de 900 parts nouvelles entièrement souscrites et libérées.

L'article 8 des statuts été modifié de la manière suivante :

#### Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de quarante mille (40.000) euros.

Il est divisé en deux mille (2000) parts sociales de vingt (20.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
le représentant légal

### Société FILINVEST,

SARL au capital de 1000 euros  
ayant son siège social  
Résidence Roi Theodore,  
20230 San Nicolao  
et immatriculée au RCS de Bastia  
sous le numéro 531 861 540,

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2011, il résulte que : Mademoiselle Pascale ALBERTINI, demeurant place de l'église, 20213 PRUNO VILLAGE, a été nommée Gérant à compter du 10 août 2011, pour une durée indéterminée en remplacement de M. Charles-Philippe PAOLI, domicilié 20123 PRUNO VILLAGE, décédé.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis et mention,

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 06/09/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Provitrage (SARL)  
RN 193

Centre Commercial Monte Stello  
20290 Borgo

**Activité :** Fourniture et pose de menuiserie Alu, PVC, vitrerie

**RCS Bastia :** B 500 629 605, 2007 B 423

**Juge commissaire :**

Mme MA Fouquet

**Juge commissaire suppléant :**

M. Pierre Ersa

**Liquidateur :**

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

Pour extrait,  
SCP Mes NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés.

## POMPES FUNÈBRES U PONTE LECCIA

Organisation Obsèques sur toute la Corse, le Continent - Fleurs et Souvenirs - Marbrerie et Monument - Contrat Obsèques - Inhumation, Incinération et Exhumation - Devis Gratuit

Tél : 04 95 47 07 07 - Port. 06 23 17 72 19



## COMPAGNIE AERIENNE CORSE MEDITERRANEE AIR CORSICA

Société anonyme d'économie mixte  
à Directoire et Conseil de surveillance  
Au capital de 10.335.520 €  
Porté à 15.015.520 €  
Siège social : Aéroport Napoléon-Bonaparte  
20186 Ajaccio Cedex 2  
RCS : B 349 638 395

### AVIS

- 1) Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2011 et du Directoire du 6 septembre 2011, il résulte que le capital a été augmenté de 4.680.000 € en numéraire, par création de 18.000 actions nouvelles de 260 € chacune.
- 2) Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

#### ARTICLE 6

##### FORMATION DU CAPITAL

Il est ajouté le paragraphe suivant :  
« Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2011 et du procès-verbal du Directoire en date du 6 septembre 2011, il a été fait apport à la Société à titre d'augmentation de capital d'une somme en numéraire de 4.680.000€, par création de 18.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 260€ chacune ».

Le reste de l'article est inchangé.

#### ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

L'article est ainsi modifié comme suit :

##### \* Ancienne mention :

Le capital, fixé à la somme de DIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE CINQ CENT VINGT Euros (10.335.520 €), est divisé en TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE DEUX actions (39.752) au nominal de DEUX CENT SOIXANTE EUROS (260 €) chacune, intégralement libérées.

##### \* Nouvelle mention :

Le capital, fixé à la somme de QUINZE MILLIONS QUINZE MILLE CINQ CENT VINGT Euros (15.015.520 €), est divisé en CINQUANTE SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE DEUX actions (57.752) au nominal de DEUX CENT SOIXANTE EUROS (260 €) chacune, intégralement libérées.

Le reste de l'article est inchangé.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président du Directoire

## LES JARDINS DU SUD

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Confinella  
Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino  
RCS Ajaccio : 528 054 877

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2011, Monsieur Fabrice Lambert, demeurant Les Vieux Molini, 20166 Porticcio, a été nommé gérant à compter du 25 juillet 2011 en remplacement de Monsieur Franck Torre, demeurant Lieu-dit Confinella, 20167 Sarrola-Carcopino, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

**Rectificatif :** Dans la publication n° 50 du n° 6361 du 22.04.11 au 28.04.11, concernant la société MC CONSTRUCTIONS SUD (514 447 358 RCS AJACCIO), **il fallait lire :** » Monsieur Miguel DA SILVA CABREIRA a été nommé Président à compter du 1er avril 2011, en remplacement de Monsieur Manuel MARTINS CABREIRA démissionnaire », au lieu de Miguel CABREIRA.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO (20), du 13 Septembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** SARL MS MENUISERIES

**Siège social :** Lieudit Rotajolo - Lotissement Altu Mare - AGOSTA PLAGE-ALBITRECCIA - 20166 PORTICCIO

**Objet - En France et à l'étranger :**

Toutes activités de menuiserie, PVC, aluminium, fabrication et pose de volets roulants, doubles vitrages, vérandas, tous procédés de fermetures, clôtures, couvertures et toutes opérations connexes ;

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, susceptibles d'en faciliter le développement.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés

**Capital :** 8.000 €

**Gérance :** Monsieur Sampiero ANTONA  
**Immatriculation :** Au registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO (20)

Pour avis,  
Le représentant légal.

## GESTPAN

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : ZI de Baléone  
Lotissement Michel Ange - 20167 Afa  
505 291 922 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01 juillet 2011, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

JPC Equipements,SARL au capital fixe de 1500 euros, residence les balcons d'aspreto Batiment A 20090 ajaccio. RCS ajaccio 478515653. Suite AGE du 25-08-2011 et à compter du 01-09-2011: Démission gérant : DESOLE Christian. Nomination nouveau gérant : DESOLE jean - pierre, lieu dit Milella - Plaine de Peri 20167 PERI. Formalités au RCS de ajaccio. Pour avis, le gérant.

## 2MABC

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : 2, Cours Général de Gaulle  
20100 Sartène  
RCS Ajaccio : 509 066 668

## DEMISSION DE GERANT

Suite à l'assemblée extraordinaire du 12 septembre 2011, il a été pris acte de la démission de M. Crisponi Antoine de ses fonctions de gérant, M. Massoni Sébastien, né le 08.08.1982, reste seul gérant de la société.

Pour avis, la gérance.

## L. T. D.

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7500 euros  
Siège social : Cours Napoléon  
20137 Porto-Vecchio  
447 858 283 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale du 30 juin 2011, les associés ont constaté que, du fait des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les capitaux propres ont été reconstitués pour un montant supérieur à la moitié du capital social.  
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

## COMMUNE DE TAGLIO ISOLACCIO

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## MARCHÉ DE TRAVAUX

- **Identification de l'organisme qui passe le marché :**  
Commune de TAGLIO ISOLACCIO
- **Personne responsable du marché :**  
M. le Maire de Taglio Isolaccio
- **Objet du marché :** Consultation pour la réfection de la toiture du Groupe Scolaire de Taglio Isolaccio
- **Caractéristiques principales :** Réfection de la toiture du Groupe Scolaire de TAGLIO ISOLACCIO
- **Prestation divisée en tranches :** Non
- **Tranche concernée par la présente consultation :**
- **Unité monétaire :** Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : L'euro
- **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**  
Un dossier de candidature conformément aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics et aux pièces demandées dans le règlement de consultation (Formulaires DC1 et DC2) ;  
Références et lettre de motivation précisant délais d'intervention ;
- **Critères d'attribution :**
  - \* Valeur technique de l'offre : 40%
  - \* Références : 20%
  - \* Délais de réalisation : 40%
- **Type de procédure :** Procédure adaptée
- **Lieu d'exécution :** Taglio-Isolaccio - Haute-Corse
- **Date limite de réception des offres :** Le 14/10/2011
- **Date prévisionnelle pour le début d'exécution de la prestation :** Début novembre 2011
- **Langue utilisée de l'offre :** Le Français
- **Instance chargée des procédures de recours :**  
Tribunal Administratif de Bastia
- **Adresse auprès de laquelle les renseignements techniques et administratifs peuvent être obtenus :**  
Monsieur le Maire de TAGLIO ISOLACCIO  
Mairie Annexe de Taglio-Isolaccio  
20230 Taglio Isolaccio
- **Date d'envoi de la publication :** Le 14/09/2011

Nous sommes désormais en mesure d'accepter le paiement  
des annonces légales par terminal CB (Cartes bancaires)



Nous vous remercions de prendre contact avec :

**BERNADETTE 04 95 32 04 40 ou**

**ALBERT 04 95 32 89 92**

email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)



**L'INFORMATEUR**  
Corse nouvelle

1, rue Miot - 20200 BASTIA

## AJACCIO

### ● Atelier de modèles vivants

La Compagnie Professionnelle de Théâtre "Locu Teatrale" organise un nouvel atelier modèles vivants le samedi 24 septembre de 18h à 20h, dans les locaux de son espace culturel, situé au **8 rue Hyacinthe Campiglia**. Réservations au **04 95 10 72 03**.

### ● Cours de corse et de chant

L'association **Filu d'Amparera**, qui œuvre à la transmission du patrimoine culturel corse, propose en période scolaire : des cours de langue corse pour non corsophones (initiation avec utilisation du laboratoire de langue) et pour corsophones (en vue de la découverte de textes en langue corse et l'écriture de textes personnels) ; des cours de chant monodique, polyphonique (enfants à partir de 6 ans, adultes femmes et hommes) et polychœur (pour voix de femmes). Ces cours reprendront le 3 octobre 2011. Pour tout renseignement, appeler le **04 95 22 31 56** ou le **06 46 26 26 45**. Le secrétariat de l'association (**15 boulevard Maglioli à Ajaccio**) reçoit tous les jours ouvrables.

## PIETROSELLA

### ● Festi'Sport

Les 17 et 18 septembre la superbe presqu'île de l'**Isolella** sera le cadre de la manifestation intitulée «**Festi'Sport**», qui va regrouper une trentaine de clubs et associations sportives. Deux journées sportives, mais aussi fun et festives, avec du parachute ascensionnel, du jet ski, du catamaran, un village de structures gonflables pour les enfants, de la guitare manouche, du cirque, un feu d'artifice... Le Triathlon insulaire sera le cœur de l'événement avec une épreuve «**eXtreme** réservée aux sportifs avertis le dimanche 18 septembre (départ à 9h) mais également, le même jour, une épreuve découverte (départ à 17h) et, le samedi 17 septembre, une épreuve réservée aux enfants (départ à 17h30). Les restaurants **Oasis** et **Isulella** se joignent à l'événement qui est par ailleurs couvert par **Emilie Raguz**, photographe professionnelle. Les bénéfices de cet événement seront intégralement reversés à une association d'aide à l'enfance en difficulté : l'association **Papillon**. C'est pourquoi les organisateurs attendent un public nombreux. **Contact : 06 70 28 61 71** [festisport2011@gmail.com](mailto:festisport2011@gmail.com)  
**Site web : <http://www.festi-sport.com>**



## AJACCIO

# 1ères Assises de la médiation numérique

Co-organisées par la **Collectivité Territoriale de Corse (CTC)** et l'association **CRÉATIF**, en partenariat avec la **Délégation aux Usages de l'Internet**, le **Comité Interministériel de la Ville**, le **Ministère de la culture et de la communication** et le **Ministère de la jeunesse** au travers des **Points Cyb**, les **Assises de la médiation numérique**, manifestation nationale, se tiendront pour leur première édition, du 19 au 21 septembre 2011 au **Palais des Congrès d'Ajaccio**.

Six thématiques de travail ont été retenues et couvrent les grandes questions posées par l'évolution de l'accès public au numérique : Comment accompagner la construction des cultures, patrimoines et identités numériques ? Nouveaux services, politiques publiques, quelles médiations nécessaires à un accès pour tous ? L'innovation sociale : des nouvelles formes de travail aux nouvelles organisations collectives, qui accompagne ? Quelles médiations possibles pour une réelle inclusion (numérique) ? De l'expression citoyenne à la démocratie numérique, quelle place aux médiations ? Citoyens et collectifs apprenants, quelle éducation et formation sont nécessaires ? «*Ces Assises, expliquent les organisateurs, reposent sur l'interrogation collective et rassemblent l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique ouvrant ainsi un temps de réflexion sur le devenir de l'accès public au numérique, un espace d'échange, de créativité et de rencontres. Une poursuite du travail se fera dans le temps avec, notamment, la finalisation d'un Livre Blanc, «boussole» de la médiation numérique.*

Programme détaillé des Assises sur

[http://assmednum.corse.fr/Organisation-des-journees\\_a22.html](http://assmednum.corse.fr/Organisation-des-journees_a22.html)

## «Diversité culturelle et échanges culinaires»

C'est le thème d'une journée organisée le vendredi 23 septembre à **Ajaccio** (Centre social et médiathèque Saint Jean, Immeuble Moncey, quartier St Jean) par le **CRAII** (Centre Régional d'Appui aux acteurs de l'Insertion et de l'Intégration), le Réseau de **Lecture Publique de la Ville d'Ajaccio** - dont la **Médiathèque Saint Jean** -, et **A Settimana di l'Amicizia tra i populi** (Semaine de l'amitié entre les peuples), édition 2011. «*Via différentes animations, souligne Marie-Jo Andreucci, animatrice pédagogique C.R.A.I.I., cette journée propose de donner à voir, entendre, sentir et goûter la diversité culturelle qui nourrit – au sens propre comme au sens figuré – l'histoire et le quotidien de notre société. Elle permettra de nous interroger sur les échanges qui se sont tissés, se nouent et peuvent se développer autour de ces pratiques et modes de vie si différents - et pourtant si proches -, d'une rive ou d'un pays de la Méditerranée à l'autre.*» Le programme prévoit à partir de 10h une exposition (ouvrages et documentations, affiches, photos...), des ateliers de découverte et de dégustation sur le thème du pain dans les différentes cultures présentes en Corse, et la projection de films et documentaires. Un buffet convivial clôturera la journée après les conférences-débats de 18h. **Renseignements au 04 95 10 52 26.**



Un des ateliers déjà organisés par le CRAII, le 7 juin à Ajaccio

## Hors Norme : d'Ajaccio à Paris

Le groupe de communication **HORS NORME**, présent à **Ajaccio**, et né à **Marseille** où il conserve une agence, vient de s'implanter également à **Toulon** et **Paris**. «*Il s'agit d'une stratégie de croissance affirmée, explique Bruno Jambel, fondateur associé du Groupe. Nous avons aujourd'hui de belles références, et une capacité d'intervention pertinente et efficace dans les domaines du conseil stratégique, de la création visuelle, du web et de la gestion de projet. De quoi se lancer dans une politique de développement ambitieuse, en étant fidèle au code génétique de Hors Norme qui est proximité maximale avec nos clients, réponse créative optimale et très grande réactivité. C'est ce que nous appelons chez Hors Norme, l'implication totale.*» Avec désormais 4 sites, 26 collaborateurs, 2M € de marge brute en 2010 et un objectif de 3M € de marge brute en 2011, «**Hors Norme**» poursuit son développement. Le groupe met également en ligne son nouveau site internet : [www.hors-norme.com](http://www.hors-norme.com)). «*Une démonstration concrète, selon les mots de Bruno Jambel, de ce que signifie «proposer à ses clients une communication différente.*» Le résultat est innovant en termes de rendu, de navigation et de technologie. Simple, clair, efficace, fonctionnel et créatif, ce site web met en avant les domaines de compétences de l'agence et les membres de l'équipe qui s'y rattachent.

## PORTO-VECCHIO

# Ateliers participatifs autour du projet d'extension du port

**D**ans le cadre de la concertation publique sur le projet d'extension du port de Porto-Vecchio, «**Porto Neo**» qui se déroule jusqu'au 30 septembre, la Ville organise, en présence d'experts, des ateliers thématiques ouverts à tous, les 16, 19 et 20 septembre à l'**Hôtel de ville**, à 19h. «*En comité restreint de 20 à 30 personnes maximum, annonce le maire Georges Mela, les Porto-Vecchiaïes pourront notamment échanger avec les cabinets Deloitte (audit financier), ICTP et Evmar (aspects environnementaux) et Iter (aspects déplacements et usages), et revenir sur les principaux points abordés lors de la réunion publique du 27 juillet dernier.*» L'atelier n°1, prévu le 16, portera sur l'économie générale du projet; celui du 19 sera consacré au thème «**Environnement et technique**»; et le dernier, organisé le 20, abordera les questions de déplacement, de stationnement et d'usages. Chacun d'entre eux durera environ 2h. Pour y participer, il faut envoyer un mail en mentionnant ses coordonnées à l'adresse [concertation@porto-vecchio.fr](mailto:concertation@porto-vecchio.fr) ou s'inscrire auprès des membres de la **Capitainerie**. **A noter** : la participation à plusieurs ateliers est possible. Rappelons que le projet **Porto Neo** est celui de la construction de deux nouveaux bassins et de l'augmentation de la capacité de mouillage qui, ainsi, devrait être portée de 380 à 854 postes. «*L'option retenue pour l'extension, soulignent les intéressés, consiste notamment à développer le port vers le large avec la création d'un nouveau bassin principal. Un second bassin plus petit, côté intérieur, serait aussi aménagé et relié au port existant par des chenaux. L'ensemble créerait de nouvelles perspectives pour la Ville de Porto-Vecchio : limitation du mouillage sauvage, nouveaux espaces de vie, développement des activités touristiques et économiques. L'accueil des 30 000 plaisanciers annuels se ferait alors dans de bien meilleures conditions.*» Démarré le 6 juillet dernier, le dispositif de concertation comprend notamment une exposition ouverte à tous à la **Mairie**, à la **Capitainerie** et au **Centre culturel**. La mairie rappelle également que des registres et des bulletins de participation sont disponibles pour permettre au public d'exprimer son avis. Elle annonce l'organisation d'une nouvelle réunion publique à la mi-octobre, afin de rendre public son bilan.



## BASTIA

### Séances de sophrologie

**Sandrine Pochard**, détentrice d'un **Master et spécialisée dans la sophrologie caycédienne**, l'aide à l'épanouissement personnel et spirituel, et le soin énergétique, propose, tous les lundis de 17h30 à 18h30, au **Centre Armunia (avenue Emile Sari)** des séances collectives de sophrologie et de relaxation dynamique niveau 1. Des consultations individuelles et des ateliers spécifiques en sophrologie, ainsi que des entretiens personnalisés en matière d'accompagnement dans l'écoute et le soin, sont également accessibles. **A noter** : une conférence-atelier est prévue les 21, 22 et 23 octobre 2011 sur les «**4 accords toltèques**» (Que ta parole soit impeccable, Ne rien prendre personnellement, Ne pas faire de supposition, Faire de son mieux). **Contact, information et inscription** : **06 81 69 26 92** - [kersandrine07@yahoo.fr](mailto:kersandrine07@yahoo.fr) [www.naturo-sophro64.com](http://www.naturo-sophro64.com)

Rappelons que la sophrologie caycédienne est l'autre nom qu'**Alfonso Caycedo**, neuropsychiatre colombien, donna à la sophrologie qu'il créa en 1960. Quant aux quatre accords toltèques, ils sont décrits dans l'ouvrage du même nom signé **Don Miguel Ruiz**, aux **Editions Jouvence**.

### 1<sup>ère</sup> édition de «Linguimondi»

En marge de la journée européenne des langues, la **Collectivité Territoriale de Corse** (Direction de la langue corse) et la **Ville de Bastia** (Direction des affaires culturelles) organisent, les samedi 24 et dimanche 25 septembre 2011 à **Bastia**, la première édition des Journées «**Linguimondi**». Au programme, conférences sur «*Les bénéfiques du plurilinguisme et de l'éducation plurilingue*» et «*Les politiques linguistiques des gouvernements autonomes européens*», concert plurilingue et interculturel avec les groupes **Kriolinak**, l'**Abbrivù** et **Zamballarana**, buffet et apéritif musical avec chants corses, français, italiens, espagnols, anglais et basques, tournoi d'échecs, visite en langue corse du **Musée de Bastia**, rencontre poétique méditerranéenne... C'est aussi l'occasion de découvrir différents acteurs de la formation et de la promotion linguistique en **Corse** : université, associations, consultants, formateurs professionnels, CRDP... Ces journées débiteront à 9h00 et se dérouleront en trois principaux lieux : **place Saint Nicolas, Palais des Gouverneurs et place du marché**.

### BIGUGLIA

#### Nouvelle école de danse «Attitude»

Une toute nouvelle école de danse vient d'ouvrir ses portes sur la commune de **Sauveur Gandolfi-Scheit**. Sa directrice, **Aurelia Mosconi**, y propose des cours de classique, contemporain et modern jazz destinés aux plus petits (à partir de 4 ans) et aux plus grands (adultes). **Renseignements au 06 03 88 37 79**.

## BASTIA ET BIGUGLIA



### Arte Flamenco fait sa rentrée

**L**es inscriptions et/ou cours d'essai sont prévus le samedi 24 septembre au **Cosec du Fango** de 14h30 à 17h00 : de 14h30 à 15h30, essai pour les enfants ; de 15h30 à 16h30, essai pour les adultes. Les ateliers reprendront à partir du lundi 26 septembre, selon le planning suivant : le mercredi de 20h à 22h (**Cosec Fango**, salle de danse, 2<sup>ème</sup> étage) et le samedi de 15h à 16h30 (**Cosec Fango** salle dernier étage) pour les adultes débutants (apprentissage des Sevillanas le mercredi et initiation au flamenco le samedi); pour les adultes intermédiaires (entre 1 et 3 ans de pratique), le samedi de 15h à 16h30 (**Cosec Fango**, dernier étage), le samedi de 16h30 à 18h (**Cosec Fango**, dernier étage) et le vendredi de 20h15 à 22h (**Biguglia**, salle **St Exupery**); pour les adultes avancés (à partir de 3 ans de pratique), le samedi de 16h30 à 18h (**Cosec Fango** dernier étage),

le lundi 18h à 20h (**Centre culturel Una Volta, Rue César Campinchi**) et le vendredi de 20h15 à 22h (**Biguglia**, salle **St Exupery**); pour les enfants (à partir de 8 ans), le samedi de 13h45 à 15h (**Cosec Fango**, dernier étage). **A noter** : pour tous, un cours technique mensuel est animé le samedi par la danseuse professionnelle **Paca Santiago**. Cotisation annuelle : 125 euros (réduction de 10% pour membres d'une même famille). **Renseignements** : **06-34-17-49-32** - [www.arte-flamenco.net](http://www.arte-flamenco.net) - mail : [arteflamenco@free.fr](mailto:arteflamenco@free.fr)

**PORTO-VECCHIO**

● **4<sup>ème</sup> Festival International de Danse Latine**

La Ville de Porto-Vecchio, l'association **Cor-sica Latina** et **Salsa Monaco & Friends** organisent le **4<sup>ème</sup> Festival International de Danse Latine de Porto-Vecchio**. Parmi leurs invités, des artistes renommés (dont **Grégoire Lyonnet** - «**Danse avec les stars**»), habitués des plus grandes scènes, venus de **France**, d'**Allemagne**, d'**Espagne**, d'**Italie**, de **Suisse** ou de **Bruxelles** pour des shows à couper le souffle. Des cours de salsa cubaine et portoricaine, ladies et men's styling, chachacha, tango argentin, bachata tango, Cha-cha, Salsa-tango et Hip-pop, pour débutants ou initiés, seront dispensés par des professeurs internationaux.

**Programme de la manifestation**

**Vendredi 16 septembre 2011**

**21 h 30** : soirée d'ouverture avec show de danses latines, suivi d'une soirée dansante avec **DJs latino**, sous un chapiteau de 800 m<sup>2</sup>, sur le port de **Porto-Vecchio**

**Samedi 17 septembre 2011**

**18 h 00** : concert avec le groupe **Massilia**, avec animations et initiations latines sur la place, dans le centre-ville de **Porto Vecchio**  
**21 h 30** : soirée de gala avec show de danses latines au centre culturel de **Porto-Vecchio**, puis soirée dansante avec **DJs latino** sous le chapiteau, sur le port de **Porto-Vecchio**

**Dimanche 18 septembre 2011**

**18 h 00** : concert avec le groupe **Massilia**, suivi d'une soirée dansante avec **DJs latino** sous le chapiteau sur le port de **Porto-Vecchio**

Les stages de danses latines ont lieu le samedi 17 et dimanche 18 septembre 2011, de 9 h à 16 h à la **Croix du sud** (Pinarellu).

● **Dominique Degli Esposti expose**

Le **Bastion de France** a ouvert ses portes à l'artiste protéiforme et multi-sensoriel, **Dominique Degli Esposti**, qui fut nommé en 1915 **chevalier des Arts et Lettres** et dont le sujet de prédilection reste, selon les mots de **Michel Rossi**, «*l'homme et sa nature intime, cachée, originelle, celle qui veille en chacun de nous*». L'exposition, inaugurée le 13 septembre dernier, et visible jusqu'au 25 septembre, est ouverte tous les jours de 9h à 13h et de 17h à 21.

**BASTIA**

● **Ciné-débat hitchcockien et freudien**

Vendredi 16 septembre, le cinéma **Le Studio** propose une rencontre autour du film d'**Alfred Hitchcock**, «**La maison du Docteur Edwards**», avec **Gregory Peck**. La projection aura lieu à 18h30 et sera suivie d'un débat organisé avec le concours de l'Association «**Analyse Freudienne**» et la participation de **Gilbert Poletti**, Président de l'**Association Psychanalyse Corse**.

● **Exposition à Una Volta**

Inaugurée ce 15 septembre, l'exposition «**Pour inventaire**», de **Jeanne de Petriconi**, est à découvrir au **Centre Culturel Una Volta**, jusqu'au 4 novembre 2011.



documentaire «**Chou Sar**», censuré au **Liban**, avec pour sous-titre «**Qu'est-il arrivé ?**» a déjà été présenté au **32<sup>ème</sup> festival international du cinéma méditerranéen de Montpellier**, au **30<sup>ème</sup> festival international du film d'Amiens**, au **7<sup>ème</sup> festival international de Dubaï**, au **20<sup>ème</sup> festival du cinéma africain, d'Asie et d'Amérique latine de Milan**, et au **15<sup>ème</sup> festival du film arabe de San Francisco**. Il sortira en avant-première en **France**, le 18 octobre en **Corse**, et sera ensuite projeté au **Centre Culturel de Sartène** et au **Fogata, à Ile Rousse**. C'est le cinéma bastiais **Le Studio** qui le présentera à 18h30 avant un débat animé par **Antoine Sfeir**. Bien que censuré au **Liban**, ce film, dont l'affiche a été réalisée par **Michel Landi** - qui sera en **Corse** pour la sortie du film - et la musique composée par **Angélique** et **Jean-Claude Nachon**, qui résident à **Sari d'Orcino** et composent de nombreux musiques de films, a obtenu le prix spécial du jury au **festival international de Beyrouth** en juin 2011 mais il n'y a été vu que par le jury.

AVANT-PREMIÈRE

**Sortie de «Chou Sar», de De Gaulle Ed, en Corse**

**L**e 9 décembre 1980, le père, la jeune sœur et onze membres de la famille de **De Gaulle Eid** périssent dans un carnage perpétré à **Ebdel**, au nord du **Liban**. Trente ans après, décidé à éclaircir les zones d'ombre trop longtemps entretenues, **De Gaulle Eid** quitte la **Corse** où il s'est établi pour un séjour dans son pays d'origine. A **Ebdel**, les voisins responsables du massacre de sa famille, vivent sans crainte. L'amnistie générale de 1993, effaçant les crimes commis durant la guerre civile libanaise, les protège toujours de toute action en justice. Tiré de cette histoire, le film

A DÉCOUVRIR

**Ben Mazué en concert**

**D**ans le cadre du **Festival des Musicales de Bastia**, **Ben Mazué** investira la scène du tout beau tout neuf **Théâtre Municipal de Bastia**, le samedi 15 octobre à 21h15. Pour son premier album, qui sortira chez **Sony Music** le 26 septembre prochain, ce jeune artiste de 30 ans a trouvé le catalyseur de ses émotions : **Régis Ceccarelli**, arrangeur et réalisateur, qui a aussi joué les batteries et percussions. Avec la complicité de **Jean Pierre Sluys** aux manettes, **Régis** a mis en hip hop, trip hop, soul music, les chansons émouvantes et charnelles de **Ben**. Autour d'une rythmique solide et d'une efficace section de cuivres, il a confié les arrangements de cordes à **Bernard Arcadio**. On retrouve les guitares de **Clément Simounet**, ami de toujours et compagnon de route de **Ben Mazué**. A découvrir...



CORSICA AD EXTRA

**Albiana à la Fête de l'Huma**

**I**l n'y a pas que l'**Agence de Tourisme de la Corse** qui a investi cet espace de rencontres et d'échanges. **Albiana** sera sur le stand des éditeurs corses, du 16 au 18 septembre, cité du Livre de la fête de l'Huma (La Courneuve). Une occasion pour le public de la région parisienne de partager la lecture, l'émotion et la connaissance, en particulier celles de **Corse**, en toute convivialité. D'autant que, cette année, l'île est l'ambassadrice de la manifestation.

## LA FONDATION D'ENTREPRISE BPPC FAIT SIENNES LES NUITS MÉDITERRANÉENNES

Du 26 au 29 septembre, au cinéma L'Alba et à l'Iut, à Corte, puis le 30 septembre à la Cinéma-thèque de Corse, à Porto Vecchio, se tiendra la 5<sup>ème</sup> édition des Nuits Méditerranéennes. Une manifestation à laquelle s'est associée, entre autres partenaires, la Fondation d'Entreprise Banque Populaire Provençale et Corse. L'occasion d'interroger Cécile Baudat, déléguée générale de la Fondation.

### Comment s'est fait ce rapprochement entre votre Fondation et les Nuits Méditerranéennes ?

Nous avons eu la chance de recevoir le projet du Festival du Court Métrage lors de notre appel à projets annuel. Chaque année, au mois d'octobre, nous lançons cette action auprès du grand public. Nous pouvons ainsi diversifier les sources et collecter des dossiers différents et innovants comme celui du Festival 2011 « Les Nuits Méditerranéennes du Court Métrage ».

### Comment se décline le soutien financier de la Fondation à cette manifestation ?

La Fondation participe au recrutement de 5 étudiants en Contrat à Durée Déterminée et favorise ainsi leur insertion professionnelle en leur offrant un premier emploi dans le cadre du Festival, du Concours Médi-

terranéen du Scénario, des rencontres entre étudiants et professionnels du cinéma organisées à l'IUT de Corse. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes est un investissement sur l'avenir.

### En quoi, dans ce cadre, les étudiants corses vont-ils pouvoir acquérir une première expérience professionnelle ?

En étant confrontés à la réalité du métier, ils peuvent concrétiser les connaissances théoriques acquises au cours de leur cursus. En rencontrant des professionnels, ils se créent un réseau et auront peut-être la chance de décrocher un second contrat de travail. En confrontant leurs expériences mutuelles, ils élargissent leur champ de compétences. Soutenir ces jeunes, c'est soutenir la culture, reflet intemporel des sociétés.

**agis**  
Centre d'affaires

Location de bureaux  
Services aux entreprises  
Location de salle de réunion  
Domiciliation d'entreprises  
Solutions informatiques  
Communication

**Domiciliez votre entreprise pour 39€ ht par mois.**

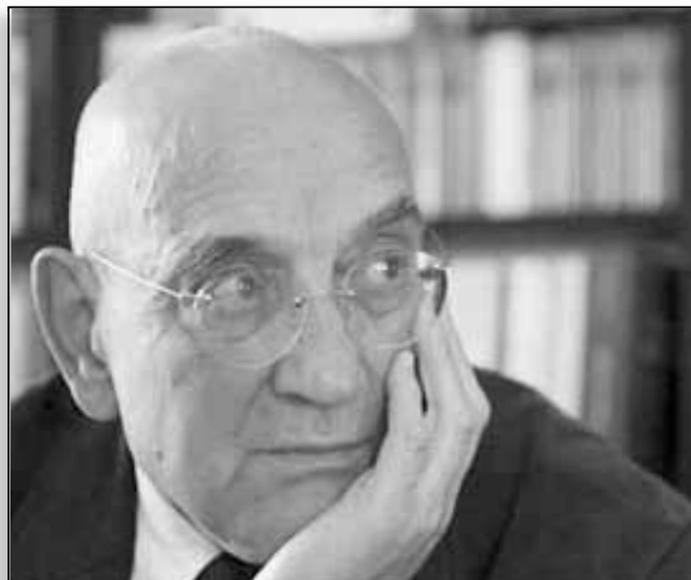
Deux adresses pour mieux vous servir :

Imm. IMHOTEP ZI de CEPPE 20 620 BIGUGLIA 04.95.33.49.83.	Espace Commercial 20 217 SAINT FLORENT 04.95.37.20.22.
---	--

**www.agis2b.fr**

# Max Gallo : depuis un demi-siècle il tutoie l'Histoire

*Infatigable forçat des Lettres, avec plus d'une centaine d'ouvrages à son actif dont la moitié fait revivre les pages les plus glorieuses ou les plus sombres de notre histoire, l'académicien, Max Gallo, à la veille de ses quatre-vingts ans, publie aujourd'hui aux Editions Plon, le «Dictionnaire Amoureux de l'Histoire de France», un livre de 490 pages réunissant ses deux passions, l'Histoire et la France.*



« **V**ieille France accablée d'histoires meurtries, de guerres et de révolutions, écrivait le Général de Gaulle, vieille terre rongée par les âges, allant et venant sans relâche de la grandeur au déclin, mais redressée, de siècle en siècle, par le génie du renouveau ». Cette citation du **Général de Gaulle**, extraite des dernières pages de ses **«Mémoires de Guerre»**, a incité **Max Gallo** à entreprendre la rédaction de son **Dictionnaire Amoureux de l'Histoire de France** qu'il dédie, d'ailleurs, à la mémoire du **Chef de la France Libre**.

La France, aux yeux de **Max Gallo**, est «une et grande indestructible forêt dont il nous fait découvrir les espèces les plus rares, de Jeanne d'Arc à Bonaparte, de Henri IV à Clémenceau, de Jean Jaurès à Charles de Gaulle dont l'académicien est, aujourd'hui, l'un des chantres les plus éloquents après avoir été le porte-parole du gouvernement socialiste de Pierre Mauroy en 1983.»

Outre sur ces massifs forestiers réunissant souverains, hommes d'Etat, personnalités politiques d'exception et écrivains de renom, **Max Gallo** nous invite à nous pencher sur les «fronaisons oubliées, des troncs trop vite abattus» auxquels l'auteur veut rendre leur place et leur grandeur. Ils sont nombreux ! Parmi les plus récents, **Simone Weil**, cette agrégée de philosophie qui avait choisi de devenir ouvrière chez **Renault** pour connaître la condition prolétarienne, l'éminent juriste **René Cassin** auteur de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** adoptée en 1948 par les **Nations-Unies** et **Raymond Aron**, ce brillant philosophe, professeur et journaliste indépen-

dant qui brava l'impopularité de ses collègues intellectuels qu'il fustigea en condamnant leur aveuglement, notamment son condisciple **Jean-Paul Sartre**.

## France d'hier, France éternelle

De **Bouvines** à **Verdun**, d'**Austerlitz** à **Bir Hakeim**, **Max Gallo**, évoquant le visage de la **France** d'hier, constate qu'elle fut un pays guerrier et, en même temps, un pays intimement lié au christianisme qui imprégna son histoire, ses mœurs, sa sensibilité durant deux millénaires. En revanche, de nos jours, à l'époque d'internet et du blog, «l'utilisation de ces innovations techniques, explique **Max Gallo**, s'inscrit dans la tradition nationale, la France demeurant la patrie du débat d'opinion et de la confrontation des idées. De même, souligne l'académicien, la France est le pays des élections, du canton à la Présidence de la République».

A huit mois de l'échéance présidentielle, alors que majorité de droite et opposition de gauche se lancent dans la course à l'**Elysée**, **Max Gallo** cite, une fois encore, le **Général de Gaulle** qui déclarait, en 1965, «la France ce n'est pas la Gauche, la France ce n'est pas la Droite, c'est tous les Français. Prétendre représenter la France au nom d'une fraction c'est une erreur grave, une erreur nationale impardonnable. Je ne suis pas de gauche, je ne suis pas de droite, je suis pour la France !». Puissent ces propos de **Charles de Gaulle** inciter nos dirigeants à davantage de modestie et de sagesse.

MEMORIA

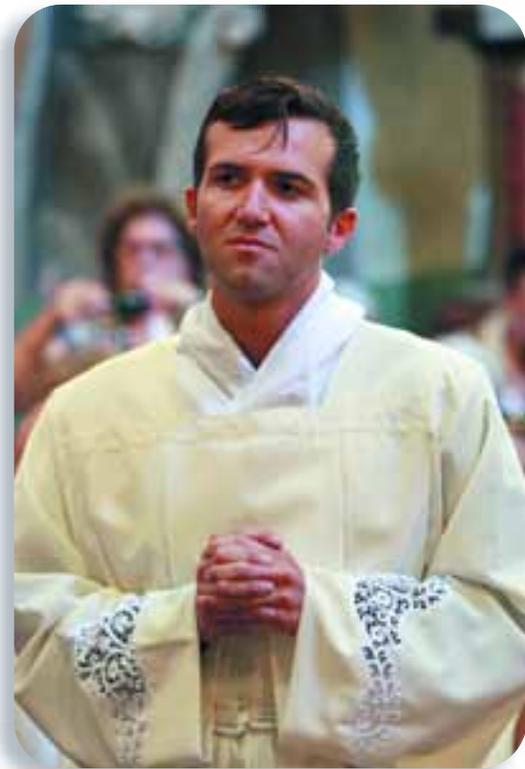
## L'Université de Corte recherche des photographies de 1981 à 2011

L'Université de Corse célébrera à l'automne ses trente ans. En cette occasion, il s'agira de se remémorer l'histoire de l'établissement, tant sur le plan scientifique que politique. Il s'agira également de faire revivre la dimension humaine de cette histoire, à travers l'engagement de ceux qui font l'Université au quotidien, à savoir les personnels enseignants-chercheurs et administratifs ainsi que les étudiants. Afin de promouvoir cette mémoire, le comité d'organisation cherche des documents inédits (format papier, audiovisuel ou numérique), personnels et privés qui pourraient en particulier être mobilisés dans le cadre d'une exposition prévue en octobre 2011. Bien entendu, l'Université s'engage à restituer les originaux aux propriétaires. Les personnes intéressées sont priées d'envoyer les documents à l'attention de : Lisa D'ORAZIO, Université de Corse, Campus Mariani, Av. Nicoli, BP 52, 20250 Corte, ou bien par courriel dorazio@univ-corse.fr. Information au 04 95 45 02 84.

# La cathédrale Saint Erasme de Cervioni a célébré l'ordination d'Olivier Culioli

Plus de 20 prêtres et diacres, les membres de la confrérie Saint Alexandre, les enfants de chœur, et une foule immense de fidèles étaient aux côtés de son Excellence Monseigneur Jean-Luc Brunin, administrateur du diocèse d'Ajaccio, à l'occasion de la messe d'ordination d'Olivier Culioli en la cathédrale Saint Erasme de Cervioni. Depuis celle de l'abbé Marcelli, en 1968, l'église chère à Saint Alexandre Sauli, n'avait vécu pareil événement et la communauté chrétienne locale a salué ce moment comme il se doit, en témoignant aussi son affection à Monseigneur Brunin.

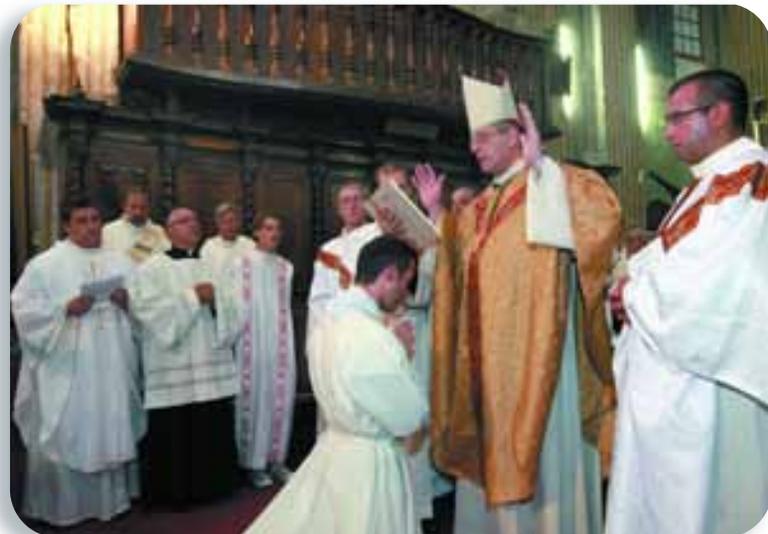
L'évêque de la Corse avait accordé à Cervioni sa toute première visite pastorale en 2003. Avec cette messe d'ordination, il termine son exercice, auprès de fidèles de Cervioni. Cela valait bien un mot de remerciement, clairement affiché sur la façade de la cathédrale. Le reste n'était qu'émotion, pour un jeune homme qui a fait le choix de consacrer sa vie à Dieu et à ses prochains. Depuis la perception d'un appel au fond du cœur, mûri dans un dialogue confiant avec un accompagnateur spirituel, Olivier Culioli, le fils unique de Jean-Marc et Cécile, s'est engagé dans cette voie avec conviction et amour. Ce jour d'ordination diaconale en vue du sacerdoce restera le plus beau de son existence : «Ce qui est merveilleux, c'est de se sentir entouré, comme porté dans mes choix. Je remercie du fond du cœur Monseigneur Brunin qui a été à mes côtés durant le temps de ma formation, mes parents qui ont fait face à un choix difficile pour eux avant de me soutenir pleinement, et toute cette communauté chrétienne qui me conforte dans mes futurs engagements pour l'église de Corse». Le jeune diacre va à présent poursuivre son cursus universitaire à l'Institut catholique de Paris du séminaire des Carmes, avant de retrouver la paroisse de Cervioni à chaque période de vacances, et d'en prendre le Ministère. C'est le père Christophe Bocchecciampe qui est chargé de l'accompagner dans cette mission.



Le jeune Olivier Culioli durant la messe d'ordination



À la droite de Monseigneur Jean-Luc Brunin, évêque de la Corse, et tout prêt du père Christophe Bocchecciampe



L'heure du serment



Les prêtres et diacres de Corse étaient de la cérémonie



Entouré de ses parents, Jean-Marc et Cécile Culioli



**FRESC**

*Insembi  
pà custrui*



Associu Calvisanu

Comitè parissial de Calvese

Mairie de Sollacaro

# SOLLACARO

## Église de Calvese

**Découvrez les fresques restaurées de la Chapelle de la Vierge du Rosaire**

Visite guidée les 17 et 18 septembre, de 10h00 à 17h00.

**Projections de diaporamas et de vidéos sur le patrimoine culturel du Tàravu**

Films réalisés par la FRESC et le P@m Tàravu  
**Samedi 17 septembre, de 11h00 à 16h00, en l'église de Calvese**

**Conférence sur « Les trésors cachés du Tàravu : torre, casteddi e paladini, les monuments de l'Âge de Bronze »**

- Joseph CESARI, Conservateur Régional de l'Archéologie (DRAC)
- Franck LEANDRI, archéologue (DRAC)
- Kewin PÊCHE-QUILICHINI, doctorant (Université de Provence, rattaché au LAMPEA)

**Samedi 17 septembre, à 17h00, en l'église de Calvese**

[www.vaddi-e-paesi.com](http://www.vaddi-e-paesi.com)

**ENTRÉE LIBRE**

